

## AVIS DU CONSEIL CITOYEN DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

# LES EFFETS DU NUMÉRIQUE SUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES

## SOMMAIRE

<b>1. Préambule.....</b>	<b>4</b>
1) Le Conseil Citoyen du Numérique Responsable .....	4
2) L'organisation des travaux.....	4
3) Le sujet de l'avis.....	5
4) Un travail éclairé.....	5
<b>2. L'avis du Conseil Citoyen du Numérique Responsable .....</b>	<b>6</b>
1) Préambule .....	6
Pourquoi ce sujet a-t-il retenu notre attention ? .....	6
Nous nous sommes majoritairement sentis concerné-e-s par cette question car : .....	6
Néanmoins : .....	7
2) Les principes de l'avis du conseil citoyen .....	8
<b>3. Ecouter, comprendre, dialoguer .....</b>	<b>9</b>
1) Nos constats.....	9
2) Nos préconisations.....	9
<b>4. Partager, informer, sensibiliser .....</b>	<b>11</b>
1) Nos constats.....	11
2) Nos préconisations.....	11
<b>5. Prévenir, mobiliser, aller vers .....</b>	<b>13</b>

1) Nos constats.....	13
2) Nos préconisations.....	13
<b>6. Fédérer, soutenir, innover.....</b>	<b>15</b>
1) Nos constats.....	15
2) Nos préconisations.....	15
<b>7. Annexes - Comptes-rendus des séances de travail du CCNR.....</b>	<b>17</b>
1) Séance d'installation du 15 décembre 2021.....	17
2) Séance plénière du 3 février 2022.....	23
3) Séance plénière du 7 avril 2022.....	31
4) Temps de travail du 28 avril 2022.....	37
5) Temps de travail du 17 mai 2022.....	43
6) Temps de travail du 2 juin 2022.....	47
7) Temps de travail du 16 juin 2022.....	52
8) Temps de travail du 5 juillet 2022.....	52
9) Séance plénière du 1er septembre 2022.....	54
10) Séance de travail du 15 septembre 2022.....	60
11) Séance de travail du 29 septembre 2022 et audition du 4 octobre 2022.....	63
12) Séance de travail du 20 octobre 2022.....	66
13) Séance de travail du 3 novembre 2022.....	72
14) Séance de travail du 17 novembre 2022.....	77
15) Séance de travail du 8 décembre 2022.....	80



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France (CC BY-NC-ND 2.0 FR)

### **Vous êtes autorisé à :**

**Partager** – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

### **Selon les conditions suivantes :**

**Attribution** – Vous devez [créditer](#) l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et [indiquer](#) si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

**Pas d'Utilisation Commerciale** – Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

**Pas de modifications** – Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.

**Pas de restrictions complémentaires** – Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des [mesures techniques](#) qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Vous n'êtes pas dans l'obligation de respecter la licence pour les éléments ou matériel appartenant au domaine public ou dans le cas où l'utilisation que vous souhaitez faire est couverte par une [exception](#).

Aucune garantie n'est donnée. Il se peut que la licence ne vous donne pas toutes les permissions nécessaires pour votre utilisation. Par exemple, certains droits comme [les droits moraux](#), [le droit des données personnelles et le droit à l'image](#) sont susceptibles de limiter votre utilisation.

# 1. Préambule

## 1) Le Conseil Citoyen du Numérique Responsable

Créé par la délibération du 28 juin 2021, le Conseil Citoyen du Numérique Responsable est une instance de participation citoyenne dont l'une des missions consiste à rendre des avis constitués de recommandations sur les projets numériques et la stratégie du numérique responsable de la Ville de Rennes, dans le prolongement de la Mission d'étude 5G.

Le Conseil Citoyen du Numérique Responsable travaille sur auto-saisine (l'instance choisit elle-même sa thématique de travail) ou sur saisine de la Ville de Rennes (la thématique de travail est définie par la collectivité). Installé le 15 décembre 2021, après une phase de tirage de sort, le Conseil est composé de 20 membres : 16 participant·e·s tiré·e·s au sort et 3 volontaires parmi les porte-paroles désignés par la mission 5G. Au moment de la construction et de la validation de cette première production, 4 participant·e·s ont quitté le Conseil. Au cours de l'année 2022, 2 membres ont également rejoint le CCNR, portant son total de membres à 17 en décembre 2022.

Après un an d'existence, ce document constitue le deuxième avis du CCNR.

## 2) L'organisation des travaux

Pour construire ce document, le travail a été organisé en plusieurs phases, décrites intégralement dans les comptes-rendus des séances annexés à cet avis. De manière schématique, les travaux du CCNR se sont déroulés de la manière suivante :

- 3 séances plénières entre décembre 2021 et avril 2022

Organisées le 15 décembre 2021, le 3 février 2022 et le 7 avril 2022, elles ont permis aux membres du Conseil d'apprendre à se connaître, de découvrir les enjeux du numérique responsable, de définir des thématiques de travail, dont 2 ont fait l'objet d'une auto-saisine : les **démarches administratives en ligne** et les **effets du numérique sur la santé**.

- 3 temps de travail en groupe entre avril et juin 2022

Organisées les 28 avril, 17 mai et 2 juin, ces séances ont permis au CCNR de clarifier la question des effets du numérique sur la santé à partir des représentations que se faisaient les membres du Conseil à ce sujet.

- 2 temps de porteurs de parole en juin et août 2022

Pour mieux comprendre les contours de la question, le CCNR a organisé deux temps de porteurs de parole les 2 juin et 25 août. Issu de l'éducation populaire, le porteur de parole est une méthode qui permet de recueillir la parole des passants sur l'espace public à partir d'une question inductrice ouverte, affichée en grand. Cette question attire les personnes. Celles qui le souhaitent ont rencontré les membres du CCNR dans le cadre d'un petit entretien pour y répondre. Chaque échange a fait l'objet d'une synthèse restituée sur un carton coloré, affiché en-dessous de la question. Petit à petit, une exposition se crée grâce à chaque parole recueillie. Ce recueil a permis au CCNR de travailler sur les représentations et clichés relatifs aux effets du numérique sur la santé.

- 6 temps de travail entre septembre et novembre 2022

Organisées les 15 et 29 septembre, les 4 et 20 octobre, et les 3 et 11 novembre, elles ont permis au CCNR de découvrir en profondeur les effets positifs et négatifs des outils numériques sur la santé mentale grâce à des interventions d'expert·e·s et de professionnel·le·s. Chaque intervention a fait l'objet d'échanges entre les membres, suivis de temps de travail délibératifs pour construire ce deuxième avis.

- 1 séance plénière de validation en décembre 2022

A l'issue de ce cycle de travail, les membres du CCNR ont validé collectivement le contenu de ce nouvel avis le 8 décembre 2022.

Il convient de souligner le temps consacré par les membres du Conseil Citoyen pour aboutir à ce deuxième avis et l'assiduité de leur participation, malgré des contraintes personnelles inévitables sur un temps aussi long. Soulignons également que leur participation est volontaire et bénévole.

### 3) Le sujet de l'avis

Nous,

Catherine BARRE, Emmanuel CORDONNIER, Dgad AYORO, Marie-Andrée FERRON, Eros GAVINI, Fabien LAHAYE, Béatrice LE BRAS, Adrien LLAVE, Lucie MARCHAND, Christophe MAGUEUR, Justine MARMOUSEZ, Maryna MARIONNEAU, Typhaine MOULIN, Sylvie MOUSSET, Philippe PENNOBER, Lucile PENNEC, Alain VANDENBULCKE,

membres du Conseil Citoyen du Numérique Responsable, avons souhaité réfléchir à la question suivante :

Comment la Ville de Rennes peut limiter l'impact du numérique sur la santé (des jeunes) ?

Une question qui comporte plusieurs présupposés et que nous avons souhaité reformuler de la manière suivante :

Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner chacune et chacun vers des usages du numérique compatibles avec la bonne santé (des jeunes) ?

Nous adressons collectivement à la Ville de Rennes notre avis sur cette question, constitué des préconisations ci-après.

Nous tenons à remercier la Ville de Rennes pour l'organisation de ce travail sur le numérique responsable, un thème complexe qui concerne chacun et chacune d'entre nous.

### 4) Un travail éclairé

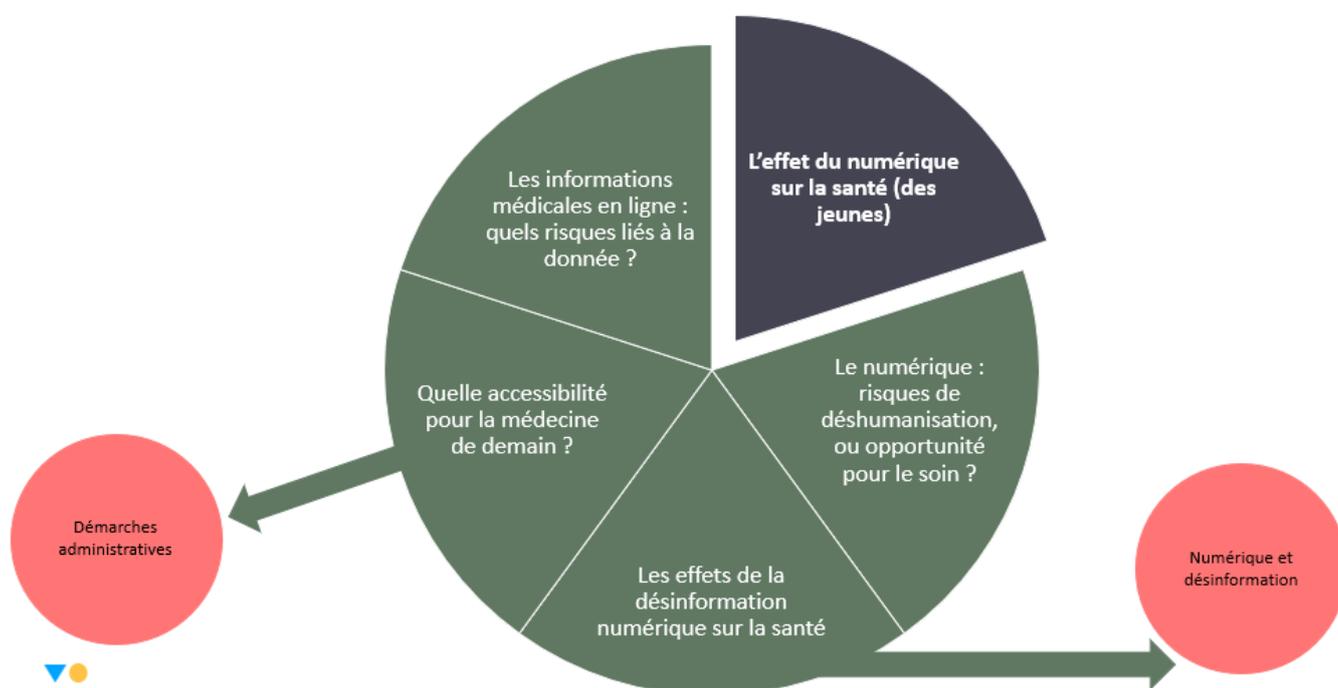
Rédiger ce deuxième avis a été un véritable défi, compte tenu de la complexité du sujet retenu et du temps qui nous était imparti. En plus de nos échanges, de nos investigations (lecture de documents, visionnage de vidéos, recherches de ressources en ligne, enquêtes auprès d'habitant·e·s) nous souhaitons remercier les personnes qui sont intervenues auprès de nous pour éclairer nos débats :

- **Séverine Erhel**, chercheuse et maîtresse de conférences à l'Université Rennes 2 en Psychologie Cognitive et Ergonomie ;
- **Barbara Fontar**, maîtresse de conférences à l'Université de Rennes 2 au Département des Sciences de l'Education ;
- **Charles Busnel**, chargé de projet de l'association Libertés Couleurs ;
- **Vincent Lemée**, chargé de projet de l'association Libertés Couleurs ;
- **Samuel Comblez**, directeur des opérations de l'association E-Enfance ;
- **Manon Collet**, médecin généraliste auteure de l'étude « [L'exposition aux écrans chez les jeunes enfants est-elle à l'origine de l'apparition de troubles primaires du langage ? Une étude de cas-témoins en Ille-et-Vilaine](#) ».

## 2. L'avis du Conseil Citoyen du Numérique Responsable

### 1) Préambule

Le 7 avril 2022, nous, membres du CCNR, avons retenu la question des effets du numérique sur la santé comme sujet de réflexion auto-saisi qui fait l'objet de ce deuxième avis du Conseil. Ce choix a été fait en prenant en compte le nombre de séance limité pour réaliser ce travail avec pour objectif de pouvoir aboutir à des préconisations dont la Ville pourra se saisir. Les membres s'accordent pour dire que cette orientation de travail n'interdit en rien de revenir sur les autres sujets et qu'il sera possible de poursuivre et d'étendre ces réflexions à l'avenir.



#### Pourquoi ce sujet a-t-il retenu notre attention ?

Lors de la séance du 7 avril 2022 nous avons priorisé deux sujets à travailler au cours de l'année. Pour cela, nous avons discuté du contenu de la stratégie du numérique responsable de la Ville de Rennes. Présentée par M. Pierre JANNIN, élu délégué au numérique et à l'innovation, elle propose 6 axes de travail : l'écologie et l'environnement, la dimension sociale, l'approche éthique, le développement économique, la gouvernance et l'équilibre territorial, l'efficacité des services publics.

Issu d'un tirage au sort, notre collectif représente la diversité des points de vue. C'est cette diversité, dans le cadre de nos échanges, qui nous a permis de choisir cette question des effets du numérique sur la santé. C'est **une composante de la dimension sociale du numérique** qui a particulièrement retenu notre attention.

#### Nous nous sommes majoritairement sentis concerné-e-s par cette question car :

- Chacun-e d'entre nous est équipé-e d'outils numériques (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) ;
- Mais les « jeunes » nous ont semblé :

- Être, d'une part, les plus familiers de ces équipements car ils grandissent avec les outils numériques et s'en saisissent, nous laissant l'impression partagée d'un décalage avec les générations précédentes ;
- Être, d'autre part, nombreux en proportion à Rennes, ville dont la démographie est jeune et qui accueille un grand nombre d'enfants : 7.500 naissances en 2021, 14.492 enfants sont scolarisés dans les écoles de Rennes et autour de 10.000 dans les collèges, idem dans les lycées. 67.000 étudiants sont recensés. Au total Les 15-29 ans représentent 35% de la population de la ville et les moins de 30 ans 50%.
- Par conséquent, il nous a semblé que le numérique était une source d'inquiétude pour les parents ;
- Or nous sommes tous des « parents » au sens où nous connaissons tous des jeunes et appartenons à une même communauté éducative ;
- Ce sentiment est exacerbé par le traitement médiatique des effets négatifs du numérique sur la santé mentale des jeunes, qui induit pour beaucoup d'entre nous l'impression d'être parfois « dépassés » par l'importance prise par ces outils dans nos vies et dans celle des plus jeunes.

#### Néanmoins :

- Nous avons conscience que les effets du numérique n'affectent pas que les « jeunes » : ces effets nous touchent toutes et tous.
- Et même si nous étions conscient·e·s des risques liés aux usages des outils numériques (désocialisation, cyber-harcèlement, anxiété, troubles de l'attention et du sommeil, etc.) nous avons préféré une formulation neutre, sans jugement *a priori* de ces effets.

Par effets du numérique, nous n'entendons pas seulement les effets de la surexposition aux écrans, mais également tous les effets induits par la masse d'information accessible (FOMO, angoisses, etc.), par le cyber-harcèlement, et par un effet de distanciation entre une jeune génération qui invente de nouveaux usages des outils, et une génération plus âgée à qui ces nouveaux usages ne sont pas expliqués.

A dessein, nous n'avons pas défini le terme "jeune" afin de permettre aux personnes chargées de l'instruction de cet avis de déterminer pour chaque préconisation le public le plus pertinent.

**Finalement**, nous avons retenu une question qui reflète la teneur de nos échanges : suffisamment neutre compte tenu de la complexité des thèmes à travailler, et suffisamment précise en ciblant tout de même le public « jeune » pour éviter ainsi de nous disperser tant ces questions sont vastes et complexes.

C'est donc à partir de nos représentations partagées du sujet, avec tous les biais qu'elles impliquent, que nous nous sommes saisi·e·s de cette question.

Notre travail, grâce aux porteurs de parole (voir présentation de la méthode en annexe) et aux différentes interventions scientifiques et de terrain, nous a permis d'y répondre de façon éclairée, en prenant justement conscience des biais qui nous ont amenés à la poser et ainsi les dépasser.

## 2) Les principes de l'avis du conseil citoyen

Cet avis citoyen, constitué de propositions détaillées dans le chapitre suivant, est le fruit de notre délibération commune. Il s'appuie sur le travail des ateliers auxquels nous avons participé, au regard de l'expertise extérieure dont nous avons bénéficié et des informations que nous avons nous-mêmes recherchées (articles de presse, de recherches, vidéos, etc.). Cet avis s'appuie également sur notre expertise d'usage, pondérée par des arbitrages issus de nos espaces de discussion.

Nous l'avons dit dans le préambule : santé et numérique sont des sujets complexes, d'autant plus que les outils numériques continuent d'évoluer, avec de nouvelles implications sur la santé. C'est donc dans un processus long que notre réflexion s'insère. C'est pourquoi il nous a semblé important de formuler collectivement des principes d'action transversaux qui ont pour objectif de cadrer nos échanges et les préconisations de cet avis.

Aussi, dans le cadre de cet avis du Conseil Citoyen du Numérique Responsable, les actions que nous proposons doivent permettre :

- Dans un souci de solidarité intergénérationnelle, de renforcer le dialogue pour éviter et dépasser les phénomènes de paniques morales<sup>1</sup> à l'égard des outils numériques et des usages que nous en faisons ;
- Dans un souci de transparence et de pédagogie active, de donner à chaque Rennais-e les moyens d'appréhender les usages du numérique, avec leurs opportunités comme avec leurs risques et de donner quelques clés pour agir ;
- Dans un souci d'écoute, de compréhension et d'inclusion, d'aller vers tous les publics sans distinction ;
- Dans le souci de faire communauté éducative, de sensibiliser celle-ci aux bons usages numériques pour limiter les usages problématiques et en particulier leurs effets sur la santé des jeunes.

Nous adressons ces préconisations à la Ville de Rennes qui a créé le Conseil. Nous signalons cependant que certaines actions doivent être co-portées avec d'autres acteurs, et particulièrement les acteurs du territoire.

---

<sup>1</sup> V. infra pour la définition de cette expression.

### 3. Ecouter, comprendre, dialoguer

#### 1) Nos constats

Considérant en fait que :

- Le numérique, et les outils qui en découlent, est un sujet relativement nouveau qui concerne toutes les générations, bien que les « jeunes » grandissent avec ces outils numériques et s'en emparent à leur manière ;
- Les outils et usages évoluent rapidement, provoquant parfois un décalage avec les générations précédentes ;
- Par conséquent, les aspects techniques des outils numériques (développement des technologies) peuvent être une source d'inquiétude chez les parents ;
- Par ailleurs, les parents n'ont pas tous conscience de ce que « subissent » leurs enfants. Par exemple, le premier visionnage de vidéos ou d'images pornographiques a lieu en moyenne à l'âge de 11 ans. De manière analogue, les jeunes sont sujets au multitasking, au cyberharcèlement, etc. ;
- Finalement, le numérique et les écrans font l'objet d'un phénomène de « paniques morales »<sup>2</sup>, du fait du traitement médiatique qui leur est réservé.

Considérant en principe que :

- On peut lutter contre les phénomènes de « paniques morales » et prévenir les usages problématiques du numérique, notamment auprès des jeunes et in fine auprès de leurs parents ;
- Tous les adultes doivent pouvoir offrir aux jeunes un espace de dialogue sur les questions numériques.

#### 2) Nos préconisations

1	Écouter les « jeunes » sur leurs pratiques et leurs ressentis pour mieux appréhender leurs envies, besoins et difficultés ;
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir des témoignages de jeunes sur les usages problématiques ou non du numérique pour qu'ils soient diffusés et/ou exploités au service de la médiation sur le numérique dans le cadre d'un fonds de ressources géré par la Ville de Rennes.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

2	Demander l'avis aux jeunes sur les solutions à mettre en œuvre pour limiter l'impact du numérique sur leur santé ;
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un sondage, par exemple via « Les Rennais » ou une autre plateforme ;</li> <li>• Faire appel à des témoignages (dossier des « Rennais » ou enquête de journaliste) ;</li> </ul>

<sup>2</sup> Les « paniques morales » désignent un concept développé par le philosophe Ruwen OGIEN (1947-2017). Selon lui, ces paniques consistent en une « forme aberrante de moralisme, une inflation du jugement moral sur une thématique donnée qui se trouve alimentée, réactivée par les médias et les entrepreneurs moraux » cf. Les paniques morales, 2004. Séverine ERHEL, Maitresse de conférences en psychologie à l'Université de Rennes 2, a utilisé ce concept dans son intervention auprès du CCNR en rappelant que de nombreuses paniques morales parsèment l'histoire de l'innovation technique (polars radiophoniques, flipper, jeux-vidéos...). Bien souvent, ces paniques morales correspondent à un discours insistant sur la nécessité de préserver la jeunesse et l'ordre moral établi. On observe ainsi une décorrélation très importante entre le nombre de publications scientifiques consacrées aux écrans (relativement stable entre 2010 et 2018) et le nombre de publications de presse en rapport au même sujet (augmentant de manière exponentielle de 2010 à 2018).

La proposition fait consensus.

3	Donner les moyens aux différents acteurs de créer des temps d'échanges entre jeunes et adultes en milieu scolaire et périscolaire.
---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La proposition fait consensus.

4	Organiser une médiation intergénérationnelle sur les usages du numérique pour encourager l'action des parents, des grands-parents, de la famille, des adultes de confiance en général ;
---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La proposition fait consensus.

5	Proposer un accompagnement aux familles d'enfants cyber-harcelés.
---	-------------------------------------------------------------------

La proposition fait consensus.

## 4. Partager, informer, sensibiliser

### 1) Nos constats

Considérant en fait que :

- Des études scientifiques ont démontré qu'il existe des seuils idéaux et des seuils nocifs d'exposition aux écrans dans une journée, avec des conséquences comportementales sur les utilisateur-riche-s<sup>3</sup> ;
- Certains outils numériques, notamment les réseaux sociaux, exploitent les biais cognitifs dans leurs algorithmes pour capter l'attention des utilisateur-riche-s, pouvant provoquer des comportements problématiques comme le FOMO (Fear Of Missing Out – la peur de manquer quelque chose) et donc l'anxiété ;
- Ce phénomène est renforcé par le fait que le cerveau cherche à aller au bout, ce qui est impossible avec le *doom scrolling*<sup>4</sup> ;

Considérant en principe que :

- Appréhender ces usages mobilise les compétences psycho-cognitives de tout un chacun ;
- Avoir des informations sur l'impact réel du numérique sur la santé peut être incitatif à un changement des pratiques (moins de contrôle sur l'accès aux écrans mais plus d'échanges parent-enfant sur le type de contenus visualisés).

### 2) Nos préconisations

6	Créer une fresque « santé et numérique » pour faire prendre conscience des enjeux ;
	Précisions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De créer une plaquette de vulgarisation à partir des données scientifiques pour découvrir les usages numériques, leurs effets positifs et les usages problématiques ;</li> <li>• Créer avec les acteurs locaux un jeu pédagogique à mettre à disposition de la communauté éducative ;</li> <li>• Penser à un « escape game ».</li> </ul>

La proposition fait consensus.

7	Partager avec le grand public les connaissances acquises dans nos travaux ;
	Précisions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éditer un numéro du magazine « Les Rennais » consacré au sujet « bienfaits et risques liés aux pratiques numériques » ;</li> <li>• Collaborer avec des influenceurs et des spécialistes pour qu'ils partagent les connaissances acquises dans le cadre de nos travaux sur une plateforme.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

<sup>3</sup> Dans l'étude de Przybylski, Orben et Weinstein (2020) « How Much Is Too Much? Examining the Relationship Between Digital Screen Engagement and Psychosocial Functioning in a Confirmatory Cohort Study » les auteurs montrent qu'un temps passé de 1h19 / jour pour l'outil numérique est optimal. A partir de 5h08 / jour, la consommation de numérique devient problématique. Selon Séverine ERHEL, cette étude est pertinente pour évoquer la corrélation entre temps consacré aux outils numériques et santé mentale des jeunes.

<sup>4</sup> Le « doom scrolling » correspond au fait de parcourir un réseau social à l'infini. Cette pratique est rendue possible par les algorithmes des réseaux sociaux. Les fils de publications disposent d'une quantité infinie de données. Ce visionnage sans limite pose un problème car notre fonctionnement cérébral repose sur la recherche d'un terme final.

8	Permettre à l'ensemble de la communauté éducative (tout adulte impliqué dans l'éducation des enfants) de savoir comment agir et réagir face aux usages problématiques du numérique.
	Précisions <ul style="list-style-type: none"><li>• Former tous les professionnels qu'un parent peut rencontrer dans son parcours de parentalité ;</li><li>• Faire un MOOC (adultes) ;</li><li>• Créer dans les carnets de santé une page d'information dédiée au numérique (liens, contacts, conseils, éléments de réglementation, ...).</li></ul>

La proposition fait consensus.

## 5. Prévenir, mobiliser, aller vers

### 1) Nos constats

Considérant en fait que :

- La situation des familles monoparentales pose des problèmes spécifiques (comme le numérique babysitting) ;
- Les parents peuvent avoir besoin d'être légitimés dans leur posture éducative.

Considérant en principe que :

La prévention est la clé, car :

- Il n'y a pas de prise sur les applications et logiciels, il n'y en a que sur les usages ;
- Il est important de discuter du contenu visualisé par les enfants ;
- Accompagner le développement des usages numériques nécessite de la pédagogie, du dialogue, au-delà des aspects techniques des outils numériques.

La place de la communauté éducative est centrale, car :

- Dans les cas de cyber-harcèlement, le numérique peut devenir une arme ;
- Les délégués de classe peuvent avoir un rôle à jouer ;
- L'école est à la fois un lieu d'émancipation mais aussi un lieu de reproduction sociale. L'écoute, la pédagogie et la prévention ne peuvent donc pas reposer sur cette seule institution ;
- L'ensemble de la communauté éducative (parents et grands-parents, éducateurs, adultes de confiance, agents publics...) a un devoir de vigilance et d'attention face à aux risques de cyber-harcèlement.

### 2) Nos préconisations

<b>9</b>	<b>Organiser la prévention à toutes les étapes de la vie ;</b>
	<p><b>Précisions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un kit de naissance remis à la maternité avec informations et préconisations sur le numérique / utiliser le carnet de santé ;</li> <li>• Matérialiser des zones « sans portable ici » (exemple : des concerts sans portable, restaurants sans portable, en lien avec les commerçants, les organisateurs d'évènements, etc.) ;</li> <li>• Ouvrir une « hotline », diffuser une liste de « personnes contacts/ressources » ou une <b>liste d'associations</b> pour être aidé quand on se sent démuni ;</li> <li>• Donner aux adultes des bonnes pratiques (à l'exemple des chaînes de vulgarisation « Tournesol » et « Science 4 all ») ;</li> <li>• Faire une communication publique multicanale <b>des résultats de l'étude de Manon COLLET (pas d'écran au réveil pour les enfants et discuter des contenus avec les enfants) et des seuils nocifs d'expositions aux écrans<sup>5</sup>.</b></li> </ul>

<sup>5</sup> Dans l'étude de Przybylski, Orben et Weinstein (2020) « How Much Is Too Much? Examining the Relationship Between Digital Screen Engagement and Psychosocial Functioning in a Confirmatory Cohort Study » les auteurs montrent qu'un temps passé de 1h19/jour pour l'outil numérique est optimal. A partir de 5h08 / jour, la consommation de numérique devient problématique. Selon Séverine ERHEL, cette étude est pertinente pour évoquer la corrélation entre temps consacré aux outils numériques et santé mentale des jeunes.

La proposition fait consensus.

<b>10</b>	<b>Organiser la prévention en milieu scolaire via le périscolaire et les associations intervenant dans les établissements ;</b>
	<p><b>Précisions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur certains sujets sensibles tel que le cyber-harcèlement, coller un autocollant 3018 visible dans tous les établissements scolaires et écrire une lettre <b>d'information à tous les parents</b> ;</li> <li>• Organiser la prévention par les pairs en formant des « digi-délégués » ;</li> <li>• Réfléchir à un « jeu » ou à une mise en situation à travailler avec les enseignants pour prévenir.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

<b>11</b>	<b>Organiser des événements ponctuels de sensibilisation.</b>
	<p><b>Précisions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un événement du type festival intergénérationnel, ludique et attractif avec <b>des stands de prévention et d'échange</b>, des conférences (exemple « Maintenant ») ;</li> <li>• Organiser des débats mouvants dans les écoles, établissements scolaires, maisons de quartier, CCAS et des ateliers numériques en périscolaire ;</li> <li>• Donner des informations aux grands-parents pour leur permettre de prendre part aux débats (pour faire communauté éducative) ;</li> <li>• Organiser avec les jeunes un concours de slogan ;</li> <li>• Des défis intergénérationnels avec des équipes constituées de différentes classes <b>d'âge</b> (avec des lots de rétribution) ;</li> <li>• Éduquer et sensibiliser en passant par des contenus tenant compte du besoin de divertissement ;</li> <li>• Inviter enfants et parents dans un même lieu pour organiser la prévention et la sensibilisation.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

## 6. Fédérer, soutenir, innover

### 1) Nos constats

Considérant en fait que :

- **Il y a beaucoup d'outils à disposition** : en particulier la maison des usagers du CHGR recèle de nombreuses informations ;
- Des acteurs, dont des associations, travaillent déjà sur la Ville de Rennes pour accompagner les habitant-e-s aux usages numériques, par exemple les Promeneurs du Net, P.Tech, Libertés Couleurs, etc. ;
- La formation scolaire au numérique passe actuellement essentiellement par un usage visant la « performance », qui ne rend pas pleinement compte d'une partie des pratiques des jeunes.

Considérant en principe que :

- Il appartient aux pouvoirs publics et donc à l'État de protéger les individus de toute forme d'exposition à la violence ;
- La réglementation des réseaux sociaux indique qu'il ne doit pas y avoir d'inscription avant 13 ans, mais elle n'est pas respectée ;
- Accompagner les jeunes pour leur permettre de sécuriser tous leurs comptes est central (mails, géolocalisation, etc.).

### 2) Nos préconisations

<b>12</b>	<b>Former les acteurs du périscolaire aux enjeux de l'influence du numérique sur la santé ;</b>
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les agents du périscolaire aux enjeux du numérique et leur permettre d'organiser des temps pédagogiques sur cette question.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

<b>13</b>	<b>Soutenir et s'appuyer sur les associations qui peuvent intervenir dans les établissements scolaires ;</b>
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les associations intervenant dans les établissements scolaires pour leur permettre de faire de la prévention auprès des publics jeunes ;</li> <li>• <b>Prévoir une clause d'attention sur le sujet du numérique dans les appels à projet et/ou soutien d'associations de la part de la Ville ;</b></li> <li>• Développer une application avec le 3018 préinstallé et tous les renseignements nécessaires en cas de situation problématique.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

<b>14</b>	<b>Créer des espaces du numérique où chacun pourrait trouver ressources et écoute ;</b>
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer/revoir une cartographie des acteurs pouvant être mobilisés sur ces questions ;</li> <li>• Créer une application avec tous les renseignements nécessaires et les contacts utiles ;</li> <li>• Créer un lieu fixe avec enseigne attractive et bien placée ou bien nomade (caravane du numérique avec évènements festifs).</li> </ul>

La proposition fait consensus.

15	Porter un plaidoyer pour mettre en place un « passeport numérique » dans les écoles, collèges, lycées ;
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et distribuer un passeport du numérique qui suivrait les enfants de la maternelle jusqu'au collège ;</li> <li>• S'appuyer sur le « passeport développement durable » existant.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

16	Porter un plaidoyer pour que l'État garantisse de manière effective que les mineurs n'auront pas accès à des contenus violents et/ou pornographiques de manière subie ;
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les moyens techniques sont mis en œuvre pour empêcher l'accès des mineurs aux contenus pornographiques ou violents.</li> </ul>

La proposition fait consensus.

17	Porter un plaidoyer pour que l'Éducation Nationale intègre les usages récréatifs dans les enseignements du numérique.
	Précisions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir par leur inclusion dans les programmes officiels, une liberté aux enseignants qui souhaiteraient évoquer les usages récréatifs du numérique.</li> </ul>

La proposition ne fait pas consensus.

## 7. Annexes – Comptes-rendus des séances de travail du CCNR

### 1) Séance d'installation du 15 décembre 2021

#### Avant-propos

Le 15 décembre dernier, nous nous sommes retrouvés lors de la première séance du Conseil Citoyen du Numérique Responsable. Composé de 20 personnes, 15 tirées au sort et 5 volontaires ayant participé à la mission d'étude 5G, le Conseil est un espace citoyen avec la mission de produire des avis après saisine de la Ville de Rennes ou sur auto-saisine pour éclairer les enjeux du numérique responsable et la décision publique.

Cette première séance, compte tenu du contexte sanitaire, a dû se tenir en visioconférence. Nous étions tous présents, soit 20 participants, 3 animateurs de Vox Operatio (Anne Chevrel, Lucie Béguin, Maxime Sourdin), 3 agents de la Ville de Rennes (Estelle Le Priol, Norbert Friant, Charlotte Marsac) ainsi qu'un élu, M. Pierre JANNIN. Ce temps nous a permis de nous présenter pour commencer à se connaître, et de présenter les pistes de réflexion de la Ville de Rennes et de l'équipe d'animation pour travailler ensemble au sein de ce Conseil.

#### Introduction de Pierre JANNIN

Pierre JANNIN est conseiller municipal à la Ville de Rennes, en charge du numérique et de l'innovation. En début de mandat, il a porté une démarche faisant participer des citoyens à l'étude du déploiement de la technologie 5G sur la Ville de Rennes au sein la mission d'étude 5G, qui a remis son rapport en mars dernier avec 54 préconisations.

Les participants de cette mission d'étude ont étendu leur réflexion à la question du numérique. Leurs préconisations sont en cours d'instruction ou de réalisation, et la Ville de Rennes s'en est emparée pour consolider sa future stratégie du numérique responsable.

La ville souhaite continuer d'associer les habitants à la construction de cette politique publique. Le numérique est un sujet technique, et la création de ce Conseil a pour objectif de construire ensemble, avec modestie, une voie citoyenne sur ces sujets. C'est aussi l'une des demandes de la mission d'étude 5G qui a été une aventure collective. En tant qu'élu, et parfois avec des participants, la ville de Rennes a été amenée à témoigner auprès d'autres territoires sur ce que nous avons fait collectivement.

Pierre JANNIN sera là en tant qu'observateur dans le cadre des travaux du CCNR. Il accusera aussi réception des avis du Conseil citoyen, et s'assurera que l'avis soit instruit par les services et les élus de la Ville de Rennes. Il s'agit de rendre des comptes et de tenir au courant les membres du CCNR des avancées de la Ville sur les questions du numérique responsable.



## Paroles citoyennes

Nous avons proposé en début de séance de nous présenter les uns les autres. Il ressort du tour de table que les participants sont fortement motivés par la création de ce Conseil et d'en faire partie. Les membres se sont tous montrés curieux de contribuer à une démarche de participation, quel que soit le sujet ... et certains attendent de voir où cette démarche va nous mener, si les avis produits seront réellement pris en compte :

« C'est la première fois que je participe à ce type d'exercice. Je suis ravie d'intégrer un groupe pour créer du lien social et aussi apporter ma voie »

« C'est une expérience à vivre comme une aventure »

« Est-ce que mon avis va changer quelque chose ? »

« Je suis relativement dubitative sur les mécanismes de participation citoyenne, on verra où on en est dans quelques mois »

« Quand on tire les gens au sort, ce n'est pas de la blague. Comme c'est une réalité, j'ai souhaité participer »

Sur la question du numérique responsable, le sujet reste à éclaircir. Plusieurs personnes témoignent de leur intérêt sur la question à partir de leurs expériences, quand d'autres sont dans une démarche de découverte :

« J'observe la question du numérique en tant que parent, j'y vois parfois un danger »

« Je viens sans trop savoir à quoi m'attendre. C'est plutôt la démarche participative qui m'a intéressée. »

« Je réalise une thèse dans les sciences de l'ingénieur sur les questions numériques. J'ai les mains dans le cambouis, mais je n'ai pas particulièrement de vision sur le développement du sujet et sa vision politique »

« Le terme de numérique responsable m'interroge, j'ai besoin d'en savoir plus »

Enfin, les participants qui ont déjà vécu l'expérience de la mission d'étude 5G nous ont expliqué ce qui les a motivés à contribuer au Conseil, entre vigilance sur le suivi de leurs préconisations et enthousiasme de revivre une expérience collective :

« J'ai hésité à repartir dans ce projet, mais après avoir vécu la mission 5G, on peut être des ressources dans les travaux du Conseil »

« Je reviens à l'aventure. Nous avons énormément appris en participant à la mission 5G »

« Ce qui m'a convaincu de poursuivre, c'est que les citoyens du comité 5G les plus éloignés du sujet ont été très contributifs. C'est aussi l'occasion de poser des questions au bon moment, avant que les choses ne soient décidées »

## Vos réactions à la proposition de méthode de travail

En seconde partie de séance, nous vous avons proposé une méthode de travail sous la forme de questionnements. A l'issue de ce temps, vous nous avez globalement dit que les choses étaient claires à ce stade sur le fonctionnement du Conseil et ce qu'il est amené à produire. Néanmoins, vous avez pu réagir ou poser des questions pour préciser les choses. Voici ce qui est ressorti de nos échanges :

### Question 1 : qui sommes-nous ?

Au travers de cette première question, nous vous avons présenté la phase de recrutement des participants tirés au sort, ainsi que les critères établis pour constituer un groupe qui assurent une diversité de point de vue. Tout le détail de cette étape pour créer le Conseil est précisé dans la note sur le recrutement, que nous vous transmettons avec ce compte rendu.

« Je suis surprise de voir qu'il n'y avait que 72 personnes intéressées sur un tirage au sort de 1500 personnes »

Question 2 : sur quoi allons-nous pouvoir travailler ?

Cette question a été l'occasion d'évoquer avec vous la manière dont le Conseil est saisi pour ensuite travailler et remettre des avis. Pour rappel, le CCNR peut être saisi par la Ville de Rennes, ou s'autosaisir d'un sujet relatif à la question du numérique responsable. De manière générale, l'ensemble des membres est dans l'attente de mieux comprendre ce qu'est le numérique responsable. Vous avez été néanmoins force de proposition en commençant à identifier des thématiques potentielles de travail. Voici quelques sujets qui vous sont venus en tête :

- L'inclusion et les usages du numérique :

« On en parle beaucoup et c'est un sujet difficile à mener »

« Je loge chez ma grand-mère de 86 ans qui a du mal avec ses factures, les démarches en ligne »

- Comment la ville pourrait, au niveau de l'éducation, des écoles, des associations, faire de la prévention sur le numérique ?

« Qu'est-ce que c'est être responsable en matière de numérique à l'école ? »

- Les risques du numérique et ses conséquences sur l'humain ? La question des métaverses ?

« On entend beaucoup parler ces derniers temps, c'est à la fois passionnant et effrayant »

De manière générale, le numérique vous questionne. C'est un sujet que l'on subit parfois, sur lequel il faut rester vigilant.

Qu'allons-nous produire et que va faire la Ville de nos avis ?

Après avoir été saisi, ou s'être autosaisi d'un sujet, le Conseil citoyen produit des avis. Ils sont compilés dans un rapport annuel. La ville s'engage ensuite à instruire les recommandations de ces avis, à les prendre en compte dans sa politique publique.

Pour illustrer cette étape de prise en compte, Pierre JANNIN nous a expliqué la manière dont les choses se sont passées avec les préconisations de la mission d'étude 5G. Les propositions ont été étudiées par les services et les élus de la Ville de Rennes :

« Il s'agit donc d'utiliser les avis émis par le Conseil, qu'ils servent à construire les décisions de la Ville. Il y a aussi un engagement de transparence en matière de suivi. L'engagement est pris de revenir vers le Conseil pour expliquer là où en est l'instruction des avis »

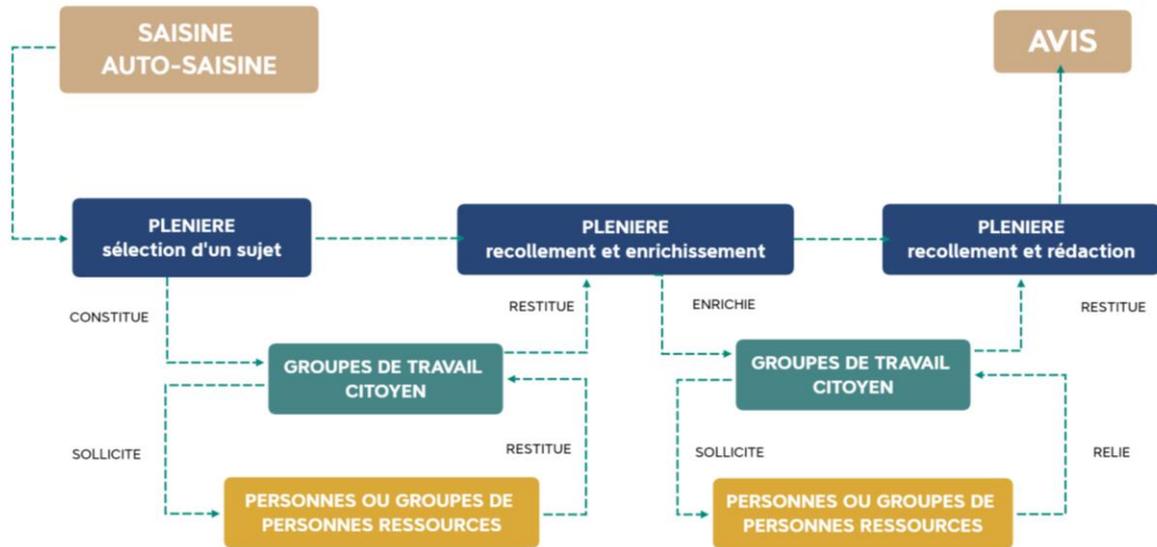
La Ville de Rennes souhaite continuer d'avancer sur les questions de participation citoyenne, en faisant les choses honnêtement. Pour cela, les élus jouent un rôle important pour faire valoir les avis citoyens.

M. JANNIN suivra le Conseil et a confiance dans la qualité de ses futurs travaux. Il précise aussi que le CCNR constitue une voix parmi d'autres sur les questions du numérique : les associations, les acteurs économiques vont aussi faire valoir leur point de vue dans le débat public local. Ces acteurs pourront être interrogés par le CCNR. En tant qu'élu, il portera la voix citoyenne à partir des avis remis à la Ville.

Enfin, il conclut en expliquant qu'effectivement, beaucoup de choses ont été faites à partir des propositions de la mission 5G, même si la Ville a encore fait peu de retour sur l'avancement de ces actions. Il va falloir prévoir un retour auprès des habitants et du CCNR sur ces avancées.

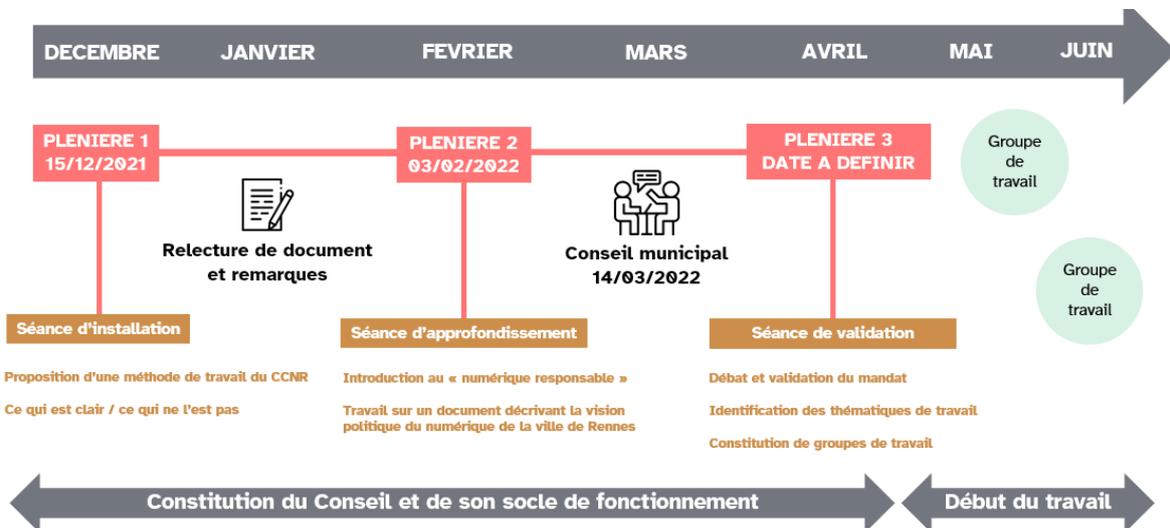
Comment allons-nous travailler ?

Pour répondre à cette question, nous vous avons présenté deux schémas. Le premier schéma propose une manière de fonctionner du Conseil pour produire un avis :



Concernant les groupes de personnes ressources, il a été précisé qu'ils seront créés par le Conseil, et que la Ville de Rennes pourra faire des propositions de personnalités pour les composer. Dans leur fonction d'animation de l'écosystème des acteurs rennais du numérique, les agents de la ville de Rennes nous ont dit que beaucoup de personnes se sont déjà montrées intéressées pour contribuer aux travaux du CCNR.

Cette proposition de fonctionnement pourrait se mettre en place à partir de la 3<sup>ème</sup> séance de travail du Conseil. Nous avons convenu que jusque-là, la priorité est de nous acculturer collectivement à ce qu'est le numérique responsable pour ensuite identifier des sujets de travail sur lesquels nous travaillerons. Le second schéma proposé explique la manière dont nous allons avancer jusque cette troisième séance :



M. JANNIN précise que sur le sujet du numérique, il n'y avait pas encore de vision politique portée par les élus rennais. Ce document est en cours de rédaction et sera transmis au Conseil citoyen. Il pourra nous permettre de poser une base de questions pour travailler ce sujet.

Ce document, c'est un peu l'héritage de la mission 5G. Dans le cadre de la prochaine plénière du Conseil, M. JANNIN prendra la parole pour présenter cette vision (plénière 2). C'est une première version qui sera présentée au Conseil. M. JANNIN nous explique qu'à la fin de la première année de notre travail, nous pourrions faire ensemble un bilan pour donner des inflexions à ce texte.

A partir des remarques du Conseil sur cette première version, le document pourrait être amendé avant d'être présenté au conseil municipal du 14 mars 2022.

Quelles seront les règles du jeu ?

Le Conseil Citoyen du Numérique Responsable existera sur la durée de ce mandat politique, soit 5 ans. Le mandat de ces membres reste à construire et devra répondre à plusieurs questions : pour quelle durée les participants s'engagent-ils ? Y a-t-il des possibilités de quitter le Conseil en cours de route ? Quelles sont les modalités de renouvellements de ses membres ? Nous répondrons à ces questions ensemble au cours de notre troisième séance de travail.

Restitution des travaux en groupe

A l'issue de ce temps de présentation, nous nous sommes répartis en groupe pour identifier ce qui était clair et ce qui ne l'était pas. Voici ce qu'il est ressorti de vos échanges :

Sur ce qui est clair

Le processus de sélection des membres du Conseil citoyen, son rôle sont clairs. Ces modalités de saisine, la composition des groupes de personnes ressources le sont aussi. Vous avez retenu qu'un document politique vous sera remis prochainement et que nous travaillerons dessus. La proposition de fonctionnement du Conseil vous convient. Elle vous semble néanmoins requérir un investissement important de votre part.

Globalement et à ce stade, la méthode de travail est comprise et doit être « mise à l'épreuve » en commençant à travailler ensemble.

Ce qui n'est pas clair

Vous vous êtes exprimés sous forme de questions ou de remarques, que l'on peut répartir en thématique :

- Sur la méthode de travail :
  - ⇒ Quelle mise en relation et maintien du lien entre les membres entre les séances plénières ?
  - ⇒ Comment se feront les échanges par groupes de travail ?
  - ⇒ Comment va-t-on identifier les experts pour organiser des interventions ?
  - ⇒ Quels moyens sont mis à notre disposition ? Est-il envisagé de mettre en place une plateforme collaborative pour nous aider à travailler ?
  - ⇒ Attention aux séances plénières en visioconférence
  
- Sur le numérique responsable :
  - ⇒ **Le numérique responsable c'est le sujet principal, mais à quoi ça correspond ? Est-ce que l'on pourra parler des nouvelles technologies ?**
  - ⇒ **Quel est le périmètre des sujets que l'on pourra traiter ?**
  - ⇒ Certains sujets ne sont-ils pas pertinents ?
  - ⇒ **Est-ce que la Ville de Rennes a déjà des sujets qu'elle souhaite nous soumettre ? Ou rien n'est défini ?**
  - ⇒ Le sujet est-il ouvert sur le numérique et pas uniquement sur la 5G ?
  - ⇒ Y aura-t-il un état des lieux de ce qui est déjà fait sur la Ville de Rennes en matière de numérique ?
  - ⇒ **Le numérique responsable c'est le sujet principal, mais à quoi ça correspond ? Est-ce que l'on pourra parler des nouvelles technologies ?**

Des réponses seront données au cours des deux prochaines séances sur l'ensemble de ces points. Notre deuxième séance de travail, le 03 février prochain, nous permettra de découvrir le sujet du numérique responsable, et nous acterons et validerons collectivement les modalités de fonctionnement du Conseil au cours de la troisième séance de travail en avril.

## Quelques éclairages

Vous avez été curieux au cours de cette première séance, voici quelques questions auxquels nous vous avons répondu :

- Est-ce que la ville de Rennes cherche à avoir le Label Numérique Responsable ?
  - ⇒ Oui, la Ville de Rennes est dans une démarche pour obtenir le Label Numérique Responsable ;
  - ⇒ Le descriptif du label est disponible en [cliquant ici](#) ;
- Y a-t-il en France d'autres CCNR avec lesquels on pourrait partager ?
  - ⇒ Oui, il existe quelques villes en France avec des instances de participation citoyenne dans des formats différents. Beaucoup de territoires se questionnent et n'ont pas encore lancé leur démarche de participation.

Vous avez aussi partagé des ressources pendant cette séance :

- Pour ceux qui voudrait en savoir plus sur le numérique responsable, une participante nous a parlé d'un MOOC sur les impacts environnementaux du numérique. [Les informations sont disponibles ici.](#)
- La Mission 5G avait bénéficié des éclairages de M. Etienne Klein, physicien et vulgarisateur. [Vous trouverez ici une vidéo](#) d'une conférence qu'il a donné cette année intitulée « Numérique et Société : quels sont les enjeux ? ».
- La [page de présentation de la démarche « Mission d'étude 5G »](#) sur le site de Rennes Métropole

## Conclusion

- Nous nous retrouvons le 03 février prochain, de 19h à 21h, si possible en présentiel. Les informations vous seront envoyées à l'avance par mail
- Le document politique vous sera envoyé prochainement par mail
- En compilant vos retours, la troisième séance plénière aura lieu le 07 avril
- Une adresse mail générique pour poser vos questions : [ccnr@ville-rennes.fr](mailto:ccnr@ville-rennes.fr)

## 2) Séance plénière du 3 février 2022

### Avant-propos

Le 3 février dernier, nous nous sommes retrouvés pour la deuxième séance du Conseil Citoyen du Numérique Responsable. Il est composé de 20 personnes :

- 17 tirées au sort : bienvenus à Sophie Kucharski et Philippe Pennober, qui nous ont rejoint après avoir appris que 2 personnes issues de la mission d'études 5G ne souhaitaient pas prolonger leur implication ;
- 3 volontaires ayant participé à la mission d'étude 5G.

Le Conseil est un espace citoyen avec la mission de produire des avis après saisine de la Ville de Rennes ou sur auto-saisine pour éclairer les enjeux du numérique responsable et la décision publique.

Tout comme la première séance du mois de décembre, nous avons dû nous retrouver en visio-conférence compte tenu du contexte sanitaire. Nous étions 21 personnes connectées, soit 16 participants, 3 animateurs de Vox Operatio (Anne Chevrel, Maxime Sourdin et Julie François), 2 agents de la Ville de Rennes (Estelle Le Priol, Norbert Friant) ainsi qu'un élu, M. Pierre Jannin.

Cette deuxième séance était dédiée à la découverte de notre thématique de travail : le numérique responsable. Après un échange collectif, l'éclairage d'un expert et une présentation du document politique par M. Jannin qui a donné à des échanges, nous avons commencé à définir des thématiques de travail en sous-groupes. Ce compte rendu fait la synthèse de nos échanges, et vous trouverez en complément :

Le support de présentation de la séance

La capsule vidéo de M. Clément Mabi (enseignant à l'UTC de Compiègne)

Le support de M. Jannin

Paroles citoyennes

Nous avons commencé la séance par un temps collectif, où nous vous avons demandé ce qu'évoquait pour vous la notion de numérique responsable. A cette occasion, nous avons essayé l'outil de carte mentale en ligne Mentimeter. Deux questions vous étaient posées, pour lesquelles vous pouviez proposer plusieurs réponses. A partir de ces dernières, le site propose de créer une carte mentale où les mots s'affichent de tailles différentes en fonction de leur occurrence.

Notre première question était : pour vous, à ce stade, quel enjeu du numérique responsable vous semble le plus important ?

Vous nous avez dit :

- L'enjeu environnemental (10 occurrences);
- L'accès au numérique pour tous, la fracture numérique, l'éducation (7 occurrences) ;
- La cybersécurité, la protection des données (3 occurrences) ;
- La dimension morale ;
- L'enjeu de santé lié aux usages du numérique ;
- L'enjeu de régulation : un numérique qui se développe en fonction de nos besoins (2 occurrences) ;

Notre deuxième question était : après lecture du document politique rédigé par M. Jannin, quel enjeu n'apparaît pas ou pas suffisamment ?

Vous nous avez dit :

- La cybersécurité ;
- La formation ;
- Les enjeux de production du matériel et de la propriété ;
- L'addiction au numérique ;
- L'engagement des entreprises ;
- L'impact des ondes ;

En complément de Mentimeter, nous avons aussi eu des échanges à partir des remarques de chacun. Plus personnes ont posé des questions :

« Quelles marges d'actions a-t-on sur la question du numérique responsable ? »

« Les enjeux environnementaux sont importants. Jusqu'où peut-on agir ? »

« Le numérique pose aussi la question de la fracture sociale : quel accompagnement pour utiliser les outils ? Où sont les ressources dont on peut se saisir en tant qu'utilisateur ? »

« On a le sentiment que le numérique nous échappe : les chaînes de production sont complexes, l'utilisateur n'a pas vraiment son mot à dire, on peut se sentir dépasser par les évolutions techniques...Quelle est notre place en tant que citoyen, à l'échelle de la ville ? »

« Quelle sécurité des données ? Quel contrôle de ce que l'on partage ? »

Ces questions rejoignent finalement les enjeux identifiés plus haut. Ils sont vastes, complexes, imbriqués les uns aux autres. Face à cette pluralité et à cette complexité, nous avons partagé un sentiment d'impuissance, et les questionnements énumérés se concentrent particulièrement sur notre capacité à agir en tant que citoyen.nes, à l'échelle de la ville de Rennes.

Des pistes de solutions ont aussi été évoquées pour répondre aux enjeux et commencer à définir notre pouvoir d'action :

« Comme il existe une carte « sortir », on pourrait imaginer une carte « accès au numérique » pour aider les populations en difficultés financières sur les questions numériques. L'accès et l'accompagnement aux usages numériques sont primordiaux. Certaines personnes sont exclues, et ce n'est pas de leur fait. »

« Sur l'obsolescence programmée, on a des marges de manœuvres pour la contenir en tant que citoyens »

« Une des propositions de la mission 5G était de mettre en place du Wifi gratuit, accessible à tous. La 5G n'est pas indispensable, mais internet l'est. Il s'agit donc de permettre à chacun d'avoir accès à une connexion »

#### Eclairage d'un expert

Pour compléter cette discussion collective, nous avons écouté Clément Mabi, enseignant-chercheur à l'UTC de Compiègne et spécialiste des relations entre numérique et démocratie. Ses travaux l'amènent à questionner les outils numériques et leurs usages dans la vie démocratique. Dans son propos, il explique ce que lui évoque le terme de numérique responsable.

Pour lui, il s'agit de développer un numérique « à sa place », ce qui suppose de changer de regard sur le numérique. Nous associons le numérique à la question de la puissance : nous pensons que les technologies pourraient nous rendre plus fort, plus rapide car il rappelle que le numérique, c'est « de la puissance de calcul ». Or, compte tenu de nos besoins, les évolutions technologiques qui nous sont proposées sont surdimensionnées. Les outils à notre disposition sont finalement trop « puissant » au regard de ce que l'on en fait dans nos usages quotidiens. Pour que le numérique soit responsable, il faut dans un premier temps questionner nos usages et nous reconcentrer sur ce qui est utile pour choisir les accélérations.

Pour déployer ce numérique capacitant, il lui semble qu'il faut repartir des territoires pour justement choisir où l'on souhaite accélérer collectivement avec les technologies. Il rappelle que les collectivités ont

des leviers à leur disposition pour répondre à cet enjeu. Par exemple, elles peuvent définir des objectifs de soutenabilité des technologies numériques qu'elles utilisent en interne et déploient auprès des usagers par le biais de la commande publique. Enfin, l'implication des citoyens pour construire les politiques publiques du numérique constitue aussi un levier pour définir, par des discussions et des enquêtes, des choix d'accélération soutenables et souhaitables. Selon, c'est ce que nous sommes en train de faire au travers du Conseil Citoyen du Numérique Responsable.

#### Présentation de Pierre Jannin

A l'issue de notre première séance de travail, nous avons convenu que M. Jannin transmettrait un document politique dans lequel est expliqué la vision du numérique responsable de la Ville de Rennes. Cette deuxième séance a été l'occasion de le présenter pour ensuite en échanger, avant d'explorer en groupe de travail les 6 enjeux identifiés dans le document.

#### Propos introductif

M. Jannin nous a expliqué qu'il y a encore récemment, le numérique était appréhendé par les collectivités par le biais des outils, du matériel. Or les enjeux relatifs au numérique vont beaucoup plus loin : ils sont politiques, écologiques, sociaux. Nous avons tendance à séparer les questions économiques, industrielles, des questions d'égalité, d'accessibilité et globalement des valeurs. Un des objectifs du numérique responsable est de traiter ensemble ces sujets : les outils, les technologies doivent faire avancer les valeurs.

Le numérique est partout : dans notre vie personnelle, dans notre vie professionnelle. Il nous permet de nous rencontrer, même en visio-conférence. L'intérêt du numérique n'est donc pas remis en question, il est l'une des composantes dans nos vies quotidiennes. Il faut maintenant l'analyser : quels avantages ? quels inconvénients ? Quels risques, quelles opportunités ?

La notion de responsabilité repose dans le fait de poser ces questions lorsque nous faisons des choix numériques. Les technologies à notre disposition nous offrent des possibilités différentes, avec des conséquences différentes en matière d'écologie, d'égalité, d'éducation, d'accessibilité, de démocratie, etc.

#### Numérique et conséquences sur l'environnement

Le numérique n'est pas immatériel. Il repose sur des équipements : du câble, des ordinateurs, des téléphones, des serveurs rassemblés dans des data center... Le numérique a un impact énergétique lié à ses usages et à la production du matériel, qui représente à peu près 6 à 10% de la consommation électrique mondiale, ainsi que 4% des émissions de gaz à effets de serre (GES) à l'échelle du globe. On peut donc s'inquiéter de la croissance du numérique : il y a possibilité d'un doublement des émissions de GES liés aux numériques (matériel et usages). Son empreinte carbone est principalement liée à la fabrication des outils numériques, des terminaux (ordinateurs, téléphone). Dans les usages, c'est la vidéo qui occupe la première place (61% du trafic internet).

La gestion de la fin de vie des outils numériques est aussi préoccupante : moins de 20% du matériel électronique est récupéré dans le monde. Les durées de vie du matériel sont aussi de plus en plus courtes. En moyenne, les outils deviennent obsolètes au bout de 4 ans.

Compte tenu de ces conséquences sur l'environnement, il y a un enjeu de responsabilité dans les choix de matériels numériques et dans les usages que nous développons. Mais les outils numériques peuvent aussi être une piste de solution pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement. Il y a un équilibre à trouver entre ce que le numérique coûte et ce que le numérique produit.

#### Numérique et inégalités sociales

Le numérique a aussi des conséquences sur les inégalités sociales, voire il peut contribuer à les creuser. Une association de consommateur a estimé le coût des équipements numériques pour une famille à 250€ par mois (ordinateur + box + téléphone + abonnement). C'est un coût élevé, que certains ne peuvent se permettre de payer. Ces inégalités peuvent aussi être géographiques : la qualité d'accès au haut débit n'est

pas la même en fonction des régions en France. Enfin, tout le monde n'a pas été formé à l'utilisation des logiciels et d'internet.

Or les démarches administratives sont de plus en plus numériques. 40% de la population française se sent mal à l'aise pour réaliser ces démarches administratives en ligne. Des associations rennaises témoignent : des habitants ont perdu l'accès à des droits sociaux en ne réussissant pas à réaliser leurs demandes en ligne. Ce phénomène touche aussi les jeunes : un tiers des 15-29 ans sont mal à l'aise en matière d'administration numérique.

Ces inégalités touchent le monde du travail. Plus de 60% des offres d'emploi requièrent une compétence numérique minimale. Cela signifie que deux tiers des offres ne sont pas accessibles sans ces compétences de base. Par ailleurs, l'informatique reste aussi un milieu masculin : les métiers du numérique ne compte que 15% de femmes, alors qu'il y a autant de femmes que d'hommes à jouer aux jeux vidéo, et plus de femmes que d'hommes à utiliser les réseaux sociaux. Enfin, le numérique a aussi des conséquences sur la santé : 1 collégien sur 5 est concerné par un problème de cyberharcèlement.

### Numérique et démocratie

Un algorithme est politique, il n'est jamais neutre. Nous pouvons nous en rendre compte lorsque le numérique sert à prendre des décisions. Il y a peu de temps, nous en avons eu un exemple. Une agence d'emploi autrichienne a demandé à une entreprise informatique de créer un programme pour trier les demandes d'emploi. Ce logiciel réduisait les chances de trouver un emploi lorsque le candidat était une femme, n'était pas autrichien, était âgé de plus de 30 ans, pi était en situation de handicap. Le logiciel faisait donc des choix politiques dans ce tri des demandes d'emploi. Il a été arrêté en janvier 2021 par la Commission Européenne. Nous avons besoin de régulation dans le numérique, de gouvernance aux échelles locale, nationale, européenne.

Cette gouvernance doit aussi être effectuée par les citoyen.nes. Nous sommes les premiers consommateurs de nouvelles technologies, et nous avons donc un rôle de régulateur, de prescripteur. C'est ce travail que nous réalisons au travers du CCNR, et c'est une expérience encore assez inédite. Nous pouvons espérer que d'autres formats de participation sur le numérique émergent.

Le numérique nous interroge aussi sur ce que l'on fait des données collectées. Depuis quelques années, on voit apparaître des scandales liés à la gestion des données : par exemple le scandale de Cambridge Analytica lors de l'élection présidentielle américaine de 2016, où les données de Facebook ont été utilisées pour cibler certaines catégories de personnes pour les inciter à voter en faveur du candidat Donald Trump.

### Numérique et économie

A Rennes, le numérique est un domaine économique important. Globalement, c'est un domaine créateur d'emploi. Localement, nous avons un historique fort sur ce sujet : 1000 emplois sont créés chaque année sur le département. Cela représente 30 000 emplois sur Rennes et ses alentours. Aujourd'hui, la part belle est faite au GAFAM et aux grandes entreprises. Pourtant, en termes d'emploi, elles représentent autant de salariés que le groupe Carrefour, et cela pose question.

Il y a aussi toute une communauté qui essaie de faire du numérique gratuit, en développant des outils accessibles à tous, tout en protégeant nos données.

### Propos conclusifs

Si ces enjeux semblent abyssaux, internationaux, nous avons des marges de manœuvre. Localement, nous pouvons sensibiliser les habitant.es à ces questions, c'est une première action importante. La collectivité a aussi une responsabilité en matière de numérique, avec un rôle d'exemplarité, en jouant sur la commande publique (achats des collectivités). Elle peut porter des services publics hybrides où les outils numériques sont complétés, associés à des ressources présentes. Et elle n'est pas seule : elle peut travailler avec les autres acteurs (entreprises, associations, collectifs), entre élus, et porter des plaidoyers au niveau national, européen. C'est un travail de souris, qui reste réalisable.

Après discussion avec l'élu de Rennes Métropole en charge du numérique, le document politique qui a été envoyé aux membres du CCNR concernera aussi la métropole de Rennes. Cette vision sera présentée au conseil municipal du mois de mars. Elle sera revue annuellement, et les résultats des travaux du CCNR serviront à nourrir ces évolutions

#### Remarques des membres du CCNR

Au travers du document politique et de cette présentation, le numérique responsable est une notion très vaste et nous serons amenés à prioriser ce que l'on souhaite travailler dans le cadre du CCNR. Comme sur les questions environnementales, nous devons aussi être vigilants à ce que la responsabilité ne repose pas que sur les comportements individuels. Les acteurs, et en particulier les entreprises, ont à un rôle important à jouer pour construire un numérique responsable.

#### Restitution des travaux en groupe

A l'issue de ce temps de présentation, nous nous sommes répartis en 3 groupes pour travailler les 6 enjeux identifiés dans le document politique envoyé par M. Jannin, à savoir :

1. Enjeu écologique ;
2. **Enjeux d'égalité et d'accès aux droits ;**
3. Enjeu de santé ;
4. Enjeu démocratique ;
5. Enjeu de confiance ;
6. Enjeu de droit commun.

#### Chaque groupe traitait deux enjeux en répondant aux questions :

- Ce que nous en avons compris ;
- Ce que qui nous questionnent ;
- Ce que nous souhaitons approfondir ;
- **Quelqu'un peut-il nous éclairer ?** (pour organiser des auditions, par exemple)

#### Voici ce qui ressort des travaux de chaque groupe, par enjeu :

##### Enjeu écologique (groupe 1)

Sur cet enjeu, le groupe s'est d'abord concentré sur la question du recyclage des outils numériques. Compte tenu de la masse de matériel que nous produisons, utilisons, cette thématique semble importante car le matériel est peu réutilisé et mal recyclé. L'une des difficultés identifiées par le groupe est la vitesse d'évolution des technologies à laquelle les filières de recyclage ont du mal à s'adapter. D'autant plus que les filières de production du matériel sont internationales, ce qui pose la question de ce peuvent faire les collectivités locales et les citoyens pour réduire la production de matériel, et *a minima* réutiliser et recycler le matériel usé. Ces filières de recyclage, de réutilisation sont sources d'emplois. A ce stade, le groupe se demande sur ce sujet :

- Comment Rennes peut devenir une référence en matière de recyclage.
- **Comment les acteurs s'approprient cette filière ?**
- Que font les acteurs sur ce sujet ?
- Est-ce qu'il y a un ou pays ou une ville de référence sur les questions de recyclage de matériel informatique ? Est-ce que l'on pourrait rencontrer un intervenant sur ce sujet ? Avec un point de vue citoyen ?

Pour approfondir cette question du recyclage, le groupe souhaite savoir ce qui se passe en la matière sur la ville de Rennes, pour permettre au CCNR de travailler sur les « trous dans la raquette » et ne pas faire des préconisations sur ce qui existerait déjà. Envie 35 pourrait être un acteur à rencontrer pour en savoir

plus. Le groupe a aussi entamé une réflexion sur ce qu'il serait possible de faire à un niveau local pour agir à l'échelle de la ville, d'un quartier ou d'une rue : mise en place de collecte d'outils numériques usagés, organisation de défis entre habitants sur les questions numériques (tout en restant vigilant à ne mettre trop de pression sur les individus).

Le groupe s'est aussi demandé si la ville de Rennes était exemplaire dans la gestion de son site internet : est-il éco-conçu, éco-géré ? A-t-il obtenu un label ? Qu'en est-il de ses partenaires ? A priori, les sites du réseau des Fab Lab et de la maison des associations sont éco-conçus.

Enfin, des questions plus générales ont émergé :

- Comment peut-on anticiper les conséquences écologiques des technologies qui vont arriver ?
- Comment peut-on être vigilant aux besoins créés par les entreprises du numérique ? Comment devient-on consomm'acteurs en matière de numérique ?
- Avoir plus de visibilité sur le cycle de vie de la construction du matériel informatique ? Comment rendre visible ce cycle de vie ?

Enjeux d'égalité et d'accès aux droits (groupe 1)

Pour répondre à l'enjeu écologique, le groupe est tombé d'accord sur le fait de valoriser l'achat, l'utilisation d'outils numériques plus simples, plus sobres, en les faisant durer dans le temps. Or aujourd'hui, avoir le dernier objet technologique, c'est « être à la mode », et ne pas posséder les appareils derniers cris peut générer une forme de pression sociale, surtout à l'école. Ce phénomène semble davantage toucher les jeunes à partir du collège (compétence du Département), mais les élèves en école primaire ont de plus en plus accès à des outils numériques. Le groupe s'est posé plusieurs questions sur la gestion de la question numérique au sein des écoles primaires (compétences de la Ville) :

- Comment les recommandations en matière d'usage des outils numériques sont appliquées, respectées à l'école primaire ?
- Les réseaux sociaux sont interdits au -13 ans : les parents le savent-ils ?

Au niveau des circonscriptions, l'une des membres du groupe rappelait qu'il y a des référents numériques. Le groupe souhaiterait pouvoir en rencontrer pour discuter ce sujet et comprendre ce qui est fait en termes de sensibilisation auprès des enfants.

De manière générale, le groupe estime aussi que ce sujet est complexe, et qu'il y a un potentiel d'exploration très fort car de nombreux usagers, aux besoins différents, sont concernés. Pour pouvoir avancer, le groupe aimerait avoir une meilleure connaissance des acteurs en présence sur les questions d'accès au droit pour mieux décrypter l'offre de service d'accompagnement des usagers :

- A qui je m'adresse pour « me mettre au numérique » ?
- Quelle réalité sur les difficultés d'accès aux droits compte tenu des démarches administratives en ligne ?
- Qui sont les interlocuteurs facilement accessibles et de confiance par publics concernés ?
- Quel parcours des usagers ?

Enjeu de santé (groupe 2)

Pour cet enjeu, le groupe estime que qu'il s'agit de trouver un équilibre dans l'utilisation des outils numériques. S'ils sont utiles, ils comportent aussi des risques en termes de santé mentale (addiction, cyberharcèlement) et de santé physique (ergonomie des installations pour limiter les problèmes de posture, de fatigue). Ces risques interrogent le groupe.

Par exemple, la mise en place d'un carnet de santé numérique peut s'avérer utile, mais les données qui y figurent sont confidentielles, soumises au secret médical. Comment s'assurer qu'il n'y a pas de fuite de données ? Quelles protections sont prévues pour les éviter ? Le groupe souhaite en savoir plus sur les

habitudes à prendre pour protéger ses données, choisir celles que l'on veut transmettre, et questionner le carnet de santé numérique : à quoi sert-il ? A qui s'adresse-t-il ?

Par ailleurs, la masse d'informations que l'on peut désormais trouver sur internet nous impose aussi d'être vigilants, notamment sur les questions sanitaires. La pandémie actuelle nous a montré à quel point les « fake news » se propagent vite. D'autant plus que les objets connectés se multiplient et s'installent dans notre quotidien. En les sollicitant, ils captent des données qui peuvent être réexploitées, avec des conséquences possibles sur nos décisions

### Enjeu de démocratie (groupe 2)

Le groupe estime que le numérique peut-être utile d'un point de vue démocratique. Il offre de nouvelles possibilités pour s'exprimer, une certaine transparence dans les contributions (traçabilité), même s'il faut rester vigilants sur l'utilisation des données recueillies. Elles peuvent être utilisées à mauvais escient, voire biaiser les processus politiques, comme ça a pu être le cas pour les élections américaines de 2016 (scandale Cambridge Analytica). Cela a amené le groupe à se poser plusieurs questions :

- Quels usages du numériques dans le domaine politique ?
- Peut-on imposer cet usage ? Tout faire par internet ?
- Comment éviter la manipulation au travers des réseaux sociaux ? Sortir des [bulles de filtres](#) ?
- Qui a accès à nos données, lorsque nous constatons que les publicités sur les sites que nous parcourons sont personnalisées, que nos itinéraires GPS sont conservés ?
- Est-on obligé d'accepter les conditions d'utilisation des outils et services numériques ?
- **Quel droit à l'oubli ?** Comment accède-t-on à ses données ?

Pour y répondre, le groupe souhaite en savoir plus sur les alternatives aux solutions numériques en matière de démocratie. Et lorsque des outils numériques existent, le groupe souhaite comprendre comment s'en protéger, rester vigilant dans leur utilisation. Est-il possible de rester anonyme sur internet ? Quel est le rôle des Etats ? Nous protègent-ils ? Nous surveillent-ils ? La [Commission Nationale de l'Information et des Libertés](#) (CNIL) joue un rôle politique pour réguler les usages du numériques : que fait-elle ? est-ce efficace ?

### Enjeu de confiance (groupe 3)

Sur cet enjeu, le groupe estime que l'on ne peut avoir qu'une confiance mitigée sur les outils numériques :

« On ne peut pas faire confiance à des machines ; on ne peut faire confiance qu'à l'humain » ;

« Si c'est gratuit, c'est toi le produit ».

Lorsque nous les utilisons, nous transmettons beaucoup d'informations qui nous échappent, qui peuvent être traitées à notre insu. Ces transmissions de données nous sont imposées, et même si des progrès ont été faits pour plus de transparence, elle ne génère pas automatiquement de la confiance. Le groupe estime que chacun devrait pouvoir avoir accès à des alternatives pour ne pas avoir à « perdre » ses données. L'éducation et la formation sont donc des réponses clés pour répondre à cet enjeu de confiance. Face à ces constats, le groupe s'est posé plusieurs questions : Il faut remettre de l'humain dans le numérique

- La ville collecte-t-elle des données ? Respecte-t-elle les RGPD ?
- La Ville utilise-t-elle des outils libres ? des logiciels et outils GAFAM ?
- **Quelles sont les données qui ont permis de nous rassembler (listes téléphoniques...)** ?
- **L'open source, est-ce vraiment la solution ?**
- Qui pourraient être les « garants de confiance » ?
- **Comment faire confiance à l'information accessible sur internet ?**

Pour approfondir ces questionnements, le groupe souhaite en savoir plus sur les manières de s'assurer de la confidentialité des données individuelles, au moins à l'échelle de la Ville. Il y a aussi un besoin de mieux

connaître les ressources disponibles pour se former, se sensibiliser à la protection de ses propres données, développer son esprit critique. Enfin, le groupe se demande si la Ville peut créer un service ou nommer une personne qui pourrait être « garant de la sécurité numérique » pour les usagers, car le sujet nous concerne tous. Des collectifs, comme la [quadrature du net](#), peuvent être des ressources pour nous aider à avancer.

Enjeu de droit commun (groupe 3)

Le groupe n'a pas pu traiter le sujet, nous pourrions l'investiguer ultérieurement.

Conclusion de la séance

A l'issue de cette séance, nous aurions dû prioriser les différents enjeux pour définir des thématiques de travail. Les travaux de groupe ont été riches, et les échanges ont été écourtés pour terminer la séance dans le temps qui nous était imparti. Nous l'avons vu, le numérique responsable est un sujet complexe, qui touche de nombreux domaines tous intéressants. C'est une richesse et une source de frustration que nous avons partagé : nous ne pourrions pas tout traiter en même temps. La prochaine séance plénière, prévue le 07 avril prochain, sera l'occasion de faire cette priorisation.

Cela ne veut pas dire que nous ne traiterons pas tout : la priorisation va nous permettre de gérer dans le temps la pluralité de sujets que nous avons identifié. Nous pourrions ainsi les travailler sereinement, sans s'éparpiller. Ces comptes rendus nous permettent aussi de garder la trace de nos travaux et d'y revenir autant que nécessaire.

- Nous nous retrouvons le 7 avril pour la prochaine plénière, de 19h à 21h, en présentiel. Les informations vous seront envoyées à l'avance par mail.
- Pour s'approprier la question du numérique et poursuivre nos échanges en amont du 7 avril, nous vous proposons d'organiser [une fresque du numérique](#) au mois de mars :
  - il s'agit d'un atelier ludique et participatif de sensibilisation aux impacts du numérique sur l'environnement (mais pas que !). Nul besoin d'être expert en la matière, un animateur sera présent pour vous guider dans votre réflexion. Il vous proposera de partir des usages du numérique que vous connaissez pour dérouler progressivement les conséquences de ces usages sur l'environnement.
  - Après cette étape de prise de conscience, il s'agira d'échanger sur des propositions d'actions concrètes pour réduire ces impacts.
  - Cet atelier est conçu dans un format accessible à tous. Les participants réfléchissent et échangent en groupe de 8 personnes.
  - Compter environ 3 heures. Si cette durée peut faire peur, rassurez-vous, pour l'avoir expérimenté, on ne voit pas le temps passer et l'animatrice est aguerrie à l'exercice !

### 3) Séance plénière du 7 avril 2022

#### Avant-propos

Le 7 avril dernier, nous nous sommes retrouvés pour la troisième séance du Conseil Citoyen du Numérique Responsable. Il est composé de 19 personnes :

- 16 tirées au sort : M. Francis Le Breton nous a indiqué vouloir se retirer du Conseil Citoyen par manque de temps, il n'avait pas pu participer aux séances précédentes. Nous pourrions discuter la question du renouvellement des membres du CCNR lors de notre prochaine plénière en juin ;
- 3 volontaires ayant participé à la mission d'étude 5G.

Le Conseil est un espace citoyen avec la mission de produire des avis après saisine de la Ville de Rennes ou sur auto-saisine pour éclairer les enjeux du numérique responsable et la décision publique.

Cette fois-ci, nous nous sommes retrouvés en présentiel pour la première fois à la Maison des Associations de Rennes. Une des membres du CCNR a suivi la séance en visioconférence (**c'est une possibilité que nous continuerons d'offrir si besoin, signalez-le-nous !**). Nous étions 21 personnes présentes, soit 13 participants, 3 animateurs de Vox Operatio (Anne Chevrel, Maxime Sourdin et Lucie Béguin), 2 agents de la Ville de Rennes (Estelle Le Priol, Norbert Friant) ainsi qu'un élu, M. Pierre Jannin, et une artiste : Chloé Löwy-Girardeau.

A partir de la matière produite par notre groupe le 3 février, nous avons construit 12 questionnements. Cette troisième séance était dédiée à la définition de 2 sujets de travail que nous avons défini collectivement en puisant parmi les 12 questions. Nous avons pris le temps de les balayer ensemble, de les discuter, de les affiner pour les prioriser et en retenir 2. Chaque sujet est traité par un groupe de travail, avec l'objectif de produire un premier avis lors de notre prochaine séance plénière le 16 juin prochain. Nous avons terminé la séance en constituant les groupes, qui ont commencé à « défricher » leur thématique de travail.

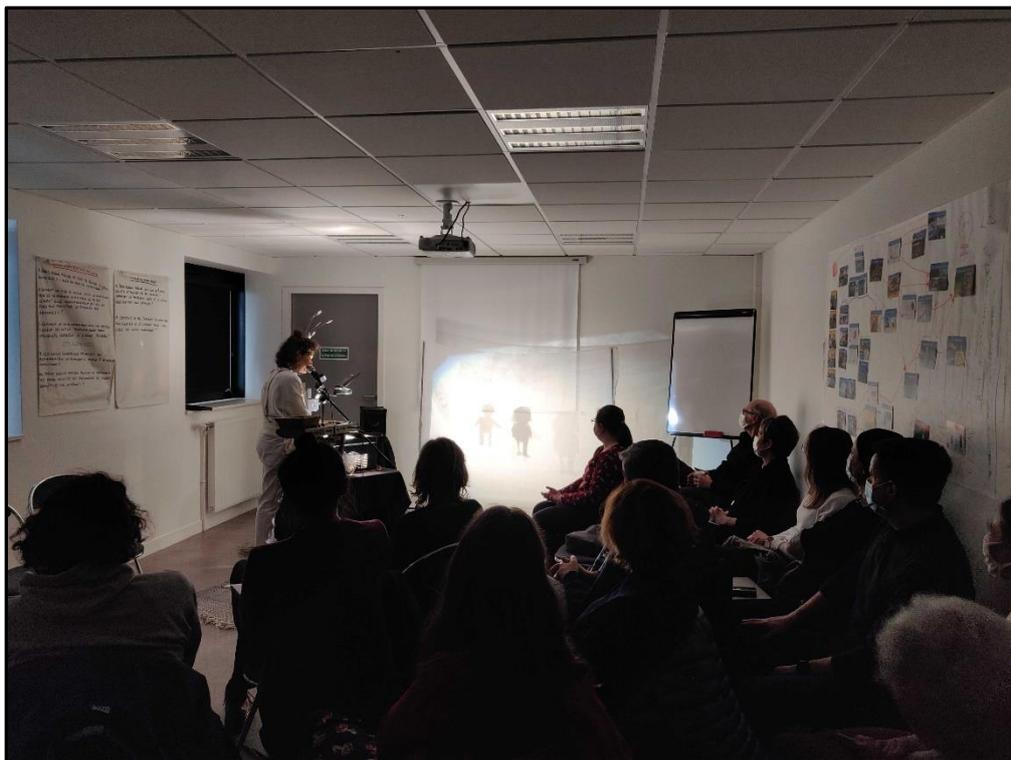
#### Intervention de Chloé Löwy-Girardeau

Pour cette première séance plénière en présentiel, nous vous avons proposé de décaler le regard sur la question du numérique responsable en faisant intervenir une artiste. Pendant 15 minutes, dans le noir, Chloé nous a fait voyager avec des visuels, de la musique et un récit. Nous vous partageons sa ligne artistique.

#### Un point de vue artistique sur la question de la responsabilité numérique

C'est l'histoire d'une grand-mère qui demande à sa petite fille (qui n'est plus si petite) : comment sont tes ami.e.s ? Que fais-tu de tes journées ? Comment travailles-tu ? Comment es-tu au courant de « tout ça » ? La réponse de cette jeune fille prend la forme d'un voyage avec sa mamie dans un monde parallèle, sinueux, labyrinthique, surprenant, surchargé : un monde numérique qui n'est jamais nommé. La jeune fille donne à voir ce monde abstrait auquel n'a pas accès sa mamie et qui pourtant occupe une large partie de sa vie.

Sous la forme d'un voyage visuel et sonore, la jeune fille montre à sa grand-mère son monde numérique en utilisant des images poétiques. Elles décrivent les impacts concrets dans sa vie de ce monde numérique, pourtant impalpable à la majorité de ses sens (le toucher, l'odorat, le goût...). Ce voyage immersif propose de revisiter avec des yeux nouveaux l'usage des outils numériques, d'internet pour essayer de comprendre son importance dans la vie de beaucoup de personnes quand d'autres en sont coupés. Finalement, ce voyage explore la question de l'exclusion numérique, du fossé existant entre deux générations sans le rendre inéluctable.



L'intervention a été appréciée par les membres présents du CCNR, et nous souhaitons pouvoir vous proposer de nouvelles interventions artistiques lors de prochaines séances plénières.

#### Définition de deux sujets de travail

La deuxième partie de soirée nous a permis de définir 2 sujets de travail pour le Conseil Citoyen du Numérique Responsable. Nous les avons sélectionnés dans un ensemble de 12 questionnements, construits à partir de nos travaux du 3 février dernier sur les enjeux du numérique responsable.

#### Objectifs de cette séquence

Nous l'avons constaté ensemble, le numérique responsable est un sujet vaste et complexe. Le 3 février, nous avons partagé un sentiment d'impuissance face à l'ensemble des sujets que nous avons identifié : nous ne pourrions pas tout traiter en même temps.

La mission est donc réalisable si nous échelonnons le travail dans le temps. C'est pourquoi, pour faciliter les travaux du CCNR, permettre à chacun de ses membres de se projeter dans le temps, nous avons prioriser nos 12 questionnements pour définir 2 sujets de travail que nous traiterons dans les prochains mois. Ces 2 sujets sont traités par un groupe de travail, qui poursuivent deux objectifs différents :

- La première question prioritaire doit nous permettre d'obtenir une « petite victoire ». Il s'agit d'un sujet clair, concret, « facile » à appréhender et donc à traiter. Nous la travaillerons jusqu'à la plénière de juin avec un premier groupe de travail, à l'issue de laquelle nous construirons un 1er avis du CCNR (**cf : précisions sur cet avis en fin de document**) ;
- La deuxième question est plus complexe, plus large et nécessite davantage de temps pour en comprendre tous les tenants et les aboutissants. Elle est traitée par un deuxième groupe qui travaillera en parallèle pour préparer la suite des travaux du CCNR, et rédiger un second avis au cours de l'automne 2022.

En fonctionnant de cette manière, nous proposons petit à petit de mettre en place un cycle de travail où au moins deux groupes avancent toujours en parallèle.

#### La priorisation

Les 12 questions sont classées parmi les enjeux que nous avons traités le 3 février dernier. En préambule de notre exercice de priorisation, nous avons convenu que l'enjeu des communs, que nous n'avons pas pu travailler jusqu'ici, est mis de côté. Complexe, philosophique, nous y reviendrons plus tard lorsque le Conseil Citoyen sera plus mûr.

Pour prioriser les 12 questions, nous avons d'abord pris le temps de les discuter pour nous assurer qu'aucune ne manquait, que leur formulation convenait à tous. Au cœur de vos échanges, plusieurs questions ont fait l'objet d'interrogations : concernent-elles la Ville de Rennes, la collectivité a-t-elle des marges de manœuvre ? La question n'est-elle pas trop restrictive dans son approche ?

Ces débats n'ont pas donné lieu à des réponses tranchées. Les questions sur lesquelles nous avons voté n'ont finalement pas été modifiées, mais la discussion nous a permis de mieux les comprendre et d'en rédiger une nouvelle sur l'enjeu de Santé. Nous sommes ensuite passés au vote : chaque personne bénéficiait de 3 gommettes à disposer comme elle le souhaitait selon ses priorités de travail (1 gommette sur un sujet = 1 vote).

### Les 13 questions et les résultats du vote

#### Enjeu écologique :

- Comment faire de Rennes une référence en matière de réutilisation et de recyclage des outils numériques ?
- Que signifie éco-coconcevoir un site internet et la collectivité est-elle exemplaire en la matière ?  
**(2 votes)**
- Quels sont les leviers et comment peut-on devenir « consomm'acteur » en matière de numérique ? **(8 votes)**

#### Enjeu d'égalité et d'accès au droit :

- Dans quelle mesure la Ville de Rennes favorise / contribue-t 'elle à l'accès de tous au numérique ?
- Comment la Ville de Rennes utilise le numérique pour les démarches administratives de ses usagers ? Quel accompagnement est mis en place pour faciliter le parcours des rennais.e.s ?  
**(6 votes)**
- Comment les recommandations en matière d'usage des outils numériques sont appliquées, respectées à l'école primaire ?

#### Enjeu de santé :

- A qui s'adresse et à quoi sert le carnet de santé numérique ? Comment les données personnelles sont exploitées par cet outil et comment sont-elles protégées ?
- Quelles sont les habitudes à prendre pour limiter les risques pour la santé lorsque nous utilisons les outils numériques ? **(09 votes)**
- Quels sont les risques, les opportunités et les limites du numérique dans la santé ? En quoi l'utilisation des outils numériques ne se fait pas au détriment des relations humaines ? **(6 votes)**

#### Enjeu de démocratie :

- Les outils numériques peuvent-ils redynamiser la démocratie locale ? A quelles conditions ?
- Dans quelle mesure peut-on se prémunir des fakes news et des phénomènes de bulles cognitives sur internet ? **(5 votes)**

#### Enjeu de confiance :

- Dans quelle mesure la Ville de Rennes collecte les données de ses usagers ? Comment les protègent-elles et y a-t-on accès en tant que citoyen.ne.s ?
- Existement-ils des « garants de confiance » pour éclairer et accompagner les utilisateurs dans leurs usages des outils numériques ?

### Les résultats de la priorisation

Les questions ayant reçu le plus de vote sont les suivantes par ordre croissant :

- Quelles sont les habitudes à prendre pour limiter les risques pour la santé lorsque nous utilisons les outils numériques ? **(09 votes)**
- Quels sont les leviers et comment peut-on devenir « consomm'acteur » en matière de numérique ? **(8 votes)**
- Comment la Ville de Rennes utilise le numérique pour les démarches administratives de ses usagers ? Quel accompagnement est mis en place pour faciliter le parcours des rennais.e.s ? **(6 votes)**
- Quels sont les risques, les opportunités et les limites du numérique dans la santé ? En quoi l'utilisation des outils numériques ne se fait pas au détriment des relations humaines ? **(6 votes)**
- Dans quelle mesure peut-on se prémunir des fakes news et des phénomènes de bulles cognitives sur internet ? **(5 votes)**
- Que signifie éco-coconcevoir un site internet et la collectivité est-elle exemplaire en la matière ? **(2 votes)**

Ces résultats ont fait l'objet de débats, les deux questions ayant reçu le plus vote semblent complexes et longues à appréhender. Si les deux sont retenues pour être travaillées en groupes, les membres du CCNR estiment que la rédaction d'un avis d'ici la plénière de juin n'est pas tenable.

Finalement, dans l'objectif d'obtenir « une petite victoire », il a été décidé de retenir la première question ayant obtenu 9 votes, et la troisième question ayant retenu 6 votes. Ce choix nous a permis de constituer deux groupes de travail :

1. Un premier groupe de travail qui répond à la question « comment la Ville de Rennes utilise le numérique pour les démarches administratives de ses usagers ? Quel accompagnement est mis en place pour faciliter le parcours des rennais.e.s ? ». **C'est le sujet « petite victoire », pour lequel nous construirons un avis d'ici la plénière du mois de juin.**
2. Un deuxième groupe de travail qui répond à la question « quelles sont les habitudes à prendre pour limiter les risques pour la santé lorsque nous utilisons les outils numériques ? » **qu'il reformule pour inclure la question « quels sont les risques, les opportunités et les limites du numérique dans la santé ? En quoi l'utilisation des outils numériques ne se fait pas au détriment des relations humaines ? ». C'est le sujet qui permet au CCNR de préparer « le coup d'après » pour rédiger un deuxième avis à l'automne 2022.**

### Les groupes de travail

Une fois les 2 sujets de travail défini, nous avons constitué deux groupes qui ont commencé à les défricher.

#### Le groupe « petite victoire »

Ce groupe est composé pour l'instant de : Lucile PENNEC, Lucie MARCHAND, Tiphayne MOULIN, Catherine BARRE, Justine MARMOUSEZ, Adrien LLAVE, Sylvie MOUSSET. Il répond à la question :

*comment la Ville de Rennes utilise le numérique pour les démarches administratives de ses usagers ? Quel accompagnement est mis en place pour faciliter le parcours des rennais.e.s ?*

A chaud, la question posée peut être précisée / éclairée en répondant à plusieurs interrogations :

- Est-ce que des ateliers d'accompagnements existent pour s'approprier les outils numériques et/ou faire ses démarches en ligne ?
- Si des accompagnements existent, les personnes qui peuvent en bénéficier sont-elles bien au courant ? Comment s'assurer qu'elles reçoivent l'information ?
- **Qu'est-ce** qui se fait ailleurs ? Des exemples de réussites ?
- Quel rôle joue le Département, la Région : peuvent-ils dialoguer avec nous pour nous parler de ce qu'ils font ? Coopère-t-il avec la Ville de Rennes ?

Plusieurs informations sont nécessaires pour avancer :

- Lister les démarches administratives et les accompagnements déjà proposés ;
- **Visiter / rencontrer des personnes qui s'occupent de démarches administratives** dans les Maisons de Quartier, les Mairies de Quartier, les Médiathèques, etc. ;
- Parcourir le site internet de la Ville de Rennes pour savoir quelles démarches administratives sont réalisables et si le parcours usager est facile ;
- Rencontrer les référents numériques de la Ville de Rennes ;

Le groupe « coup d'après »

Ce groupe est composé pour l'instant de : Alain VANDENBULCKE, Béatrice LE BRAS, Maryna MARIONNEAU, Philippe PENNOBER, Evelyne DEROINE, Eros GAVINI. Il répond à la question « *quelles sont les habitudes à prendre pour limiter les risques pour la santé lorsque nous utilisons les outils numériques ?* » qu'il reformule pour inclure la question « *quels sont les risques, les opportunités et les limites du numérique dans la santé ? En quoi l'utilisation des outils numériques ne se fait pas au détriment des relations humaines ?* ».

A chaud, la question posée semble très vaste. Le groupe souhaite mieux délimiter le périmètre du sujet. Il devra dans un premier temps répondre à plusieurs questions pour avancer :

- De quelle santé parle-t-on : santé mentale, psychique ? Des troubles Musculaires Squelettiques ?
- De quels outils numériques parle-t-on, et pour quels usages : visioconférence pour le télétravail, la téléconsultation ? les réseaux sociaux, avec des risques de bulles cognitives, d'accès aux fake news, de harcèlement ?
- De la santé de qui parle-t-on : les enfants, les adolescents, les adultes, les aînés ?

Quelques informations peuvent éclairer le sujet :

- Quels sont les risques des ondes sur la santé ?
- De manière plus générale, quels sont les risques du numérique sur la santé ?

A quoi ressemble un avis du CCNR ?

L'objectif des groupes de travail est de produire un avis sur la question à laquelle ils répondent. Vous nous avez demandé à quoi peut ressembler un avis pour préciser ce qui peut être attendu.

Sur la forme, nous ne pouvons pas apporter de réponses précises. A priori, il s'agit d'un écrit dont la longueur ne dépend que du travail qui sera fourni. Plus vous aurez de choses à dire, plus l'avis sera riche et potentiellement long. Par ailleurs, si cela s'avère utile, l'avis peut être complété de photos, de cartes, de schémas, etc. L'avis est donc un espace de liberté. Dans tous les cas, nous serons vigilants à ce que votre

propos soit clair et précis : les lecteurs doivent pouvoir se l'approprier, particulièrement la collectivité qui aura à les instruire.

Sur le fond, l'avis répond à la question posée. Il explique la manière dont le CCNR l'a compris et comment il l'a traité : quels sont vos constats ? Quels enjeux ont été identifiés ? Quelles ressources avez-vous identifiées, sollicitées pour les définir (lecture, visionnage de vidéos, participation à une conférence, un événement, des intervenants, etc.) ? Quelles sont vos préconisations ?

Ce sont des premiers éléments de réponses, et nous prendrons le temps au cours des prochains ateliers de préciser les choses.

### Conclusion de la séance

Les deux groupes de travail vont avancer en parallèle d'ici le mois de juin. Par anticipation, notre équipe d'animation a mis à l'agenda de nouvelles dates (3 ateliers de travail et 1 plénière) d'ici le mois de juin :

- Jeudi 28 avril – 18h00 à 21h00 : atelier de travail pour les 2 groupes
- Mardi 17 mai – 18h00 à 21h00 : atelier de travail pour les 2 groupes
- Jeudi 02 juin - 18h00 à 21h00 : atelier de travail pour les 2 groupes
- Jeudi 16 juin – 19h00 à 21h00 : plénière 4, production d'un premier avis du CCNR

Pour les 3 ateliers de travail, nous pourrions faire quelques ajustements en fonction des retours des membres du CCNR : débuter plus tard, possibilité d'arriver en cours d'atelier, etc.

Les personnes absentes pourront rejoindre l'un des deux groupes. Nous prendrons le temps de les appeler pour leur expliquer en détails la manière dont nous allons avancer.

Pour vous proposer un agenda sur le long terme, nous allons construire un sondage pour savoir quels sont les jours et les horaires de prédilection de chacun des membres du CCNR. En fonction des retours, nous pourrions proposer un agenda jusqu'à la fin de l'année 2022. Nous savons que tout le monde ne pourra pas toujours être présents aux dates que nous proposerons, mais nous essayerons avec vos retours de construire un agenda qui permette à tout le monde de pouvoir venir régulièrement en alternant les jours des plénières.

Enfin, puisque nous entrons dans une phase de production, nous avons proposé de donner accès à chacun d'entre vous aux adresses mails des membres du CCNR. Jusqu'ici, nous envoyons les mails depuis l'adresse du Conseil en copies cachées. Nous vous demanderons votre autorisation lors de notre prochain envoi.

## 4) Temps de travail du 28 avril 2022

### Avant-propos

Le 28 avril dernier, nous nous sommes retrouvés pour le premier temps de travail du Conseil Citoyen du Numérique Responsable. Il est composé de 19 personnes :

- 16 tirées au sort ;
- 3 volontaires ayant participé à la mission d'étude 5G.

Le Conseil est un espace citoyen avec la mission de produire des avis après saisine de la Ville de Rennes ou sur auto-saisine pour éclairer les enjeux du numérique responsable et la décision publique.

Cette fois-ci, nous nous sommes retrouvés en présentiel pour la deuxième fois, au 5 rue de Juillet. Deux des membres du CCNR ont suivi la séance en visioconférence (**c'est une possibilité que nous continuerons d'offrir si besoin, signalez-le-nous !**).

Nous étions 21 personnes présentes, soit 11 participants, 2 animateurs de Vox Operatio (Anne Chevreil, Maxime Sourdin), 2 agents de la Ville de Rennes (Estelle Le Priol, Norbert Friant) ainsi qu'un élu, M. Pierre Jannin, et une conseillère numérique : Marjolaine Rousseau.

Le 7 avril, lors de notre séance plénière, nous avons retenu 2 questions à traiter, qui nous ont permis de créer deux groupes de travail. Les questions sont les suivantes :

- Groupe 1 : « comment la Ville de Rennes utilise le numérique pour les démarches administratives de ses usagers ? Quel accompagnement est mis en place pour faciliter le parcours des rennais.e.s ? »
- Groupe 2 : « quelles sont les habitudes à prendre pour limiter les risques pour la santé lorsque nous utilisons les outils numériques ? » qu'il reformule pour inclure la question « quels sont les risques, les opportunités et les limites du numérique dans la santé ? En quoi l'utilisation des outils numériques ne se fait pas au détriment des relations humaines ? »

Le Groupe 1, composé de 9 membres du CCNR, a pour objectif de produire un premier avis lors de la plénière du 16 juin prochain. Le Groupe 2, composé de 08 membres du CCNR, traite un sujet plus complexe : un avis pourra être construit à l'automne 2022.

Nous avons débuté ce temps par un court brise-glace, sous la forme d'un débat mouvant : à l'aide d'une question simple présentant deux choix, les personnes sont invitées à se positionner à la droite ou à la gauche de l'animateur. Des échanges ont lieu pour expliquer son choix de positionnement, ce qui nous a permis d'apprendre un peu mieux à nous connaître.

Ce premier atelier de travail nous a permis de poser des éléments de contexte grâce aux interventions et aux échanges avec Norbert Friant, Estelle Le Priol et Marjolaine Rousseau. Chaque groupe a ensuite travaillé de son côté, à partir de profils type, pour compléter un support nous permettant de poser de premiers constats et de premiers enjeux pour répondre aux 2 sujets traités. Ce compte rendu fait la synthèse de nos échanges.

### Interventions croisées des agents de la Ville de Rennes

Pour rentrer dans le vif des sujets et commencer à construire de premiers repères, la première partie de soirée était dédiée à plusieurs interventions d'agents de la Ville de Rennes :

- Norbert Friant, Responsable du Service Numérique de la Ville de Rennes, Rennes Métropole
- Estelle Le Priol, chargée de mission projets numérique de la Ville de Rennes, Rennes Métropole
- Marjolaine Rousseau, conseillère numérique à la Ville de Rennes et Rennes Métropole

### Des constats généraux

Il a été principalement question des démarches administratives en ligne, parmi lesquelles on retrouve aussi le sujet de la santé. Plusieurs points de repères ont pu être posés :

- La Ville de Rennes fait partie des premières collectivités à s'être saisie du numérique en France, en 1986 ;
- Elle a aussi ouvert très tôt ses données pour que chacun puisse s'en saisir avec des « règles du jeu » ;
- La Ville de Rennes comprend 6 500 agents, qui représentent 350 métiers différents pour mettre en œuvre le service public sur les compétences de la commune et de la métropole ;
- De plus en plus de services publics sont dématérialisés depuis le début des années 2000, avec une accélération ces dernières années ;
- Toutes les collectivités (Région, Département, Métropole et Communes) disposent de services publics avec des démarches à réaliser en ligne. Il en va de même pour l'Etat et ses services déconcentrés (comme la Préfecture, par exemple) ;
- Aujourd'hui, il est difficile d'avoir une vision globale de l'ensemble des démarches administratives en ligne existantes ;
- A la Ville de Rennes et Rennes Métropole, chaque direction peut gérer des services publics dématérialisés qui relèvent de son périmètre thématique, de ses compétences métiers. L'organisation en silo favorise une vision morcelée des démarches administratives en ligne ;
- Or, si la Ville de Rennes ne gère en direct qu'une petite partie de ces services dématérialisés, elle se doit d'avoir 100% des réponses dans sa relation aux usagers : elle doit pouvoir faire le lien lorsqu'elle est sollicitée sur des services qui relèvent des compétences d'autres collectivités ;
- Les évolutions technologiques font évoluer les pratiques des usagers, et donc les pratiques des collectivités : l'arrivée des smartphones a renouvelé les pratiques numériques.

Ces points de repères nous ont permis d'identifier plusieurs enjeux dans la construction et la gestion des démarches administratives en ligne, dans lesquels se dessinent des solutions.

### Des enjeux et des leviers d'actions

#### L'accompagnement de tous les publics

18 postes de conseillers numériques ont été créés sur Rennes Métropole depuis l'automne 2021. Ces postes font l'objet d'un co-financement entre Rennes Métropole et l'Etat : chaque conseiller est employé dans le cadre d'un contrat de 2 ans dans le cadre du dispositif France Service. Pour devenir conseiller numérique, Marjolaine Rousseau a suivi une formation spécifique. Les conseillers sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et interviennent auprès des communes, de leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), leurs médiathèques, mais également dans les Espaces Sociaux Communs (ESC) pour la Ville de Rennes, etc. Pour rentrer en contact avec eux, il y a une personne référente dans chaque commune qui se charge de la mise en relation. Chaque commune a la charge de communiquer sur les activités animées par les conseillers sur leur territoire.

Sur une semaine type, leur organisation est la suivante :

- Le lundi est dédié aux échanges de pratiques entre collègues, pour réfléchir notamment à la création, l'organisation et l'animation d'ateliers ;
- Les 4 autres journées permettent d'assurer de l'accompagnement auprès des usagers : 3 rencontres chaque matin qui durent entre 45 minutes et 1 heure, qui font l'objet d'un reporting sur la plateforme France Service. L'après-midi permet d'assurer des ateliers collectifs avec différents groupes ;
- Ils peuvent travailler en soirée ou le samedi lorsque c'est nécessaire.

Les conseillers interviennent sur de nombreuses thématiques : la gestion d'une boîte mail, la prise en main du site Doctolib, les démarches en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres de Sécurité (carte grise, permis de conduire, etc.), du conseil sur les offres internet et mobiles des différents opérateurs avec de la sensibilisation aux consommations de données numériques et à l'utilisation d'appareils reconditionnés, impression de documents, le RGPD, les jeux vidéo et les réseaux sociaux auprès des jeunes et de leurs parents (parentalité numérique), l'insertion professionnelle (construction de CV, de lettre de motivation, entretiens en visioconférence), "Mon espace santé" numérique, etc.

Les remontées des conseillers numériques sont transmises à leur coordinatrice. Elles sont traitées pour permettre des ajustements lorsque des problématiques sont remontées régulièrement. Mais les conseillers numériques ne sont pas *aidant connect* : ils n'ont pas l'accréditation pour réaliser certaines démarches avec les usagers, comme la déclaration d'impôts en ligne par exemple. Si le cas se présente, ils renvoient les usagers vers les bons interlocuteurs dans les institutions concernées. Dans de nombreux cas, les conseillers numériques se retrouvent à faire « à la place de », ce qui va au-delà de leur rôle initial de formation aux outils et usages numériques. Depuis l'automne 2021, les demandes de rendez-vous se sont multipliées. 50% des demandes sont faites pour une demande d'accompagnement pour des services en ligne qui relèvent de la préfecture, notamment concernant les démarches liées à l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Dans les espaces sociaux, ils reçoivent 15 personnes par heure.

A ce jour, ils n'ont pas de certitudes sur la pérennité de leur poste (contrat de 2 ans). Parmi les pistes évoquées pour pérenniser ces postes de conseillers numériques, les communes ou un regroupement de commune pourraient les financer.

Enfin, les conseillers numériques ne sont pas les seuls sur le territoire à exercer ce type de fonction : de nombreuses associations conventionnées avec la Ville de Rennes et Rennes Métropole, d'autres agents de la collectivité (notamment dans les médiathèques) agissent aussi en ce sens. Compte tenu de cette offre d'accompagnement auprès de plusieurs publics, la collectivité a un rôle de mise en réseau des acteurs, et pourrait poursuivre son travail de coordination pour mettre en avant ces actions d'accompagnement au bénéfice de tou.te.s.

La communication et la sensibilisation auprès de tou.te.s

Tous les membres du CCNR ne connaissaient pas le rôle des conseillers numériques. Les personnes qui peuvent bénéficier de leur accompagnement sont déjà des personnes qui ont la capacité d'aller vers les conseillers numériques. Il est avéré que certaines personnes n'accèdent pas à leurs droits, restent isolées et n'ont pas l'information.

Les démarches administratives en ligne peuvent faire peur, et les usagers, quel que soit leur âge, peuvent ressentir de la honte à l'idée de demander de l'aide pour les réaliser. Or les ressources pour se faire aider sont quand même nombreuses : comment faire en sorte que tous ceux qui en ont besoin puisse y accéder ? Comment dépasser le sentiment de honte empêchant de demander de l'aide ?

La coopération entre collectivités

Il existe des espaces de coopération (groupe de travail, temps de réunions) entre les agents qui animent les portails numériques des différentes collectivités. Cette coopération passe principalement par l'interconnaissance entre les agents.

Techniquement, cette coopération relève aussi de l'interopérabilité des données numériques : pour faire du lien, les données produites et exploitées par les collectivités doivent être compatibles. La création des identifiants uniques sur la plateforme France Connect matérialise cette coopération entre les différentes couches administratives en créant des passerelles entre les différents services.

Travail en groupe à partir de profil type

En deuxième partie de soirée, chaque groupe s'est rassemblé pour un temps de travail. A partir de 3 profils type (un jeune, une adulte et une personne âgée), les membres étaient invités à remplir un support pour

poursuivre l'identification d'enjeux pour chacune des questions traitées. Chaque groupe a rempli les supports à sa manière :

- Le groupe 1, sur les démarches administratives en ligne, s'est saisi du contenu détaillé de chaque profil pour le répartir de manière factuelle dans les différentes cases du support. Des enjeux se dessinent en filigrane.
- Le groupe 2, sur le numérique et la santé, a fait preuve de davantage d'abstraction. A partir des 3 profils, ils ont imaginé leurs usages pour poser des constats et des enjeux plus généraux.

Les 3 fiches personnages (Hugo, Katrine et Marie-Christine) sont envoyées avec ce compte rendu, vous pouvez en prendre connaissance.

Restitution du groupe « démarches administratives en ligne »

Pour cette restitution, chaque élément correspond à un profil avec un code couleur : **Hugo (étudiant, 21 ans)**, **Katrine (restauratrice sans activité, 42 ans)** et **Marie Christine (Jeune retraitée, 67 ans)**.

Groupe 1 : démarche administrative en ligne et accompagnement des usagers	
Succès	Echecs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il peut voyager avec sa carte Korriogo</li> <li>• <b>Il réussit dans ses études, il a su s'inscrire sur parcours sup</b></li> <li>• Elle maîtrise les réseaux sociaux</li> <li>• Elle a un savoir entrepreneurial du click and collect</li> <li>• Elle a su faire toutes les démarches administratives en ligne lors de son arrivée à Rennes : <b>inscription des enfants à l'école</b>, souscription aux abonnements (énergie, internet)</li> <li>• Elle a enseigné pendant le confinement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Il s'inquiète de l'isolement de son frère</b></li> <li>• Connait-il tous ses droits en tant que jeune étudiant ?</li> <li>• Le clic and collect a échoué</li> <li>• Sait-elle faire les démarches en ligne pour entamer un voyage (passeport) ?</li> <li>• Elle a du mal à garder le lien avec jeunes et ses petits-enfants</li> <li>• Elle sait difficilement utiliser son smartphone</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il peut être hébergé à Vannes et y aller en TER pas cher</li> <li>• Il est une ressource pour le collaboratif numérique</li> <li>• <b>Elle a de l'expérience</b></li> <li>• Elle utilise instagram : <b>ça laisse supposer qu'elle a une approche visuelle des choses</b></li> <li>• Elle connaît les services numériques disponibles sur la ville de Rennes pour les nouveaux arrivants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il peut rencontrer des difficultés pour le renouvellement de sa bourse</li> <li>• Il peut perdre son emploi à mi-temps</li> <li>• Nouvelle arrivée sur Rennes, elle peut avoir des difficultés pour trouver des ressources et créer du <b>lien social en tant qu'entrepreneuse</b></li> <li>• <b>A priori, c'est elle qui s'est chargée de toutes les démarches administratives en ligne pour son foyer : quelle répartition des tâches Femme / Homme</b></li> <li>• Elle peut ne pas savoir lire</li> <li>• <b>Risque d'isolement des personnes âgées face au numérique</b></li> </ul>

En creux, ces éléments font le lien avec les enjeux posés plus haut :

- Accessibilité : les démarches administratives en ligne concernent tout le monde, à tous les âges (exceptés peut-être les enfants). Sont-elles adaptées au public qui les concernent ? Le parcours usager est-il fluide ? Comment sont pris en compte de potentiels handicap (illettrisme, cécité, etc.) et quelles solutions pour y remédier ?

- Accompagnement : à tout âge, un accompagnement peut être nécessaire pour réaliser des démarches. A première vue, cela semble d'autant plus nécessaire pour les personnes âgées : elles maîtrisent moins les outils, peuvent se sentir perdues. Qui peut-on solliciter pour se faire accompagner ?
- Communication : les démarches administratives en ligne permettent d'accéder à des services qui nous sont utiles au quotidien (demander une bourse, inscription pour le parcours étudiant, pour l'école des enfants, obtenir un passeport, etc.). Comment les usagers savent à quels droits ils peuvent accéder ? Quand un accompagnement existe pour se faire aider, où trouve-t-on l'information ?

### Restitution du groupe « numérique et santé »

Pour cette restitution, les éléments produits sont généraux, les 3 profils types sont mélangés.

Groupe 2 : santé et numérique	
Succès	Echecs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doctolib (exemple) : plateforme de prise de rendez-vous ;</li> <li>• Télémédecine : une solution qui permet un accès rapide à une consultation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement possible des jeunes, repli sur soi : risques pour la santé mentale et psychologique. Quid des étudiants en post-covid ? Quel rôle du service santé des universités ?</li> <li>• Un avis médical rapide : parfois trop ?</li> <li>• Addiction au numérique : désocialisation, isolement avec des effets sur la santé mentale</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure information sur la santé et l'accès aux professionnels</li> <li>• "Mon espace santé" numérique : la communication entre le patient et les professionnels de santé sera amélioré avec un impact positif sur notre santé. Le principe du « dites le nous une fois » permet de ne pas refaire plusieurs fois un dossier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le recours plus fréquent à la télémédecine doit prendre en compte le risque d'exclusion des personnes éloignées du numérique (illectronisme).</li> <li>• Certains médecins et pôle de santé n'ont plus de secrétariat : risque d'exclusion des plus éloignés du numérique</li> <li>• Les applications de santé (suivi de grossesse, régime, etc.) sont alimentées par nos données personnelles : que deviennent-elles ? Sont-elles revendues ? Le RGPD s'applique mais le consentement est-il éclairé ?</li> <li>• Le recours au numérique dans le domaine de la santé peut « dépersonnaliser » la relation entre le patient et les professionnels de santé, voire favoriser une marchandisation de la relation.</li> </ul>

A ce stade, le travail pose plutôt des constats :

- Les outils numériques peuvent faciliter le suivi médical et le recours aux soins ;
- Avec plusieurs points de vigilance :
  - Un accès plus rapide peut se faire au détriment des relations humaines ;
  - Tout le monde n'a pas accès au numérique : comment s'assurer que les plus éloignés continuent d'avoir accès aux soins ?
  - Le numérique a des conséquences sur la santé mentale, et peut être une source d'addiction ;

- Les données de santé sont des données sensibles : quelles sont les garanties de protection ?

### Conclusion de la séance

Les deux groupes de travail vont continuer d'avancer en parallèle d'ici le mois de juin. Le prochain temps de travail est prévu le mardi 17 mai prochain, de 19h à 21h au 05 rue de Juillet (en bas de la Place des Lices, proche des remparts).

Pour ce deuxième atelier, nous avons convenu que :

- Le groupe « démarche administratives en ligne » souhaite qu'une nouvelle intervention d'un acteur soit organisé. Ils feront aussi faire le retour des expérimentations qu'ils auront pu mener (tester de faire une démarche en ligne, rencontrer des usagers/des agents dans une mairie de quartier, un CCAS, une médiathèque) ;
- Le groupe « santé et numérique » continue de défricher son sujet pour y avoir plus clair, préciser leur question et identifier des besoins pour préparer des auditions d'acteurs.

Ce deuxième atelier a pour objectif de continuer à travailler la compréhension de chaque sujet, de poser des constats, des enjeux partagés et des premières pistes de préconisations pour chaque groupe. Le troisième atelier (02 juin), pour le groupe « démarche administrative », permettra de construire des préconisations en vue de rédiger un avis lors de la plénière du mois du 16 juin.

## 5) Temps de travail du 17 mai 2022

### Avant-propos

Le 17 mai dernier, nous nous sommes retrouvés pour le deuxième temps de travail du Conseil Citoyen du Numérique Responsable. Il est composé de 19 personnes :

- 16 tirées au sort ;
- 3 volontaires ayant participé à la mission d'étude 5G.

Le Conseil est un espace citoyen avec la mission de produire des avis après saisine de la Ville de Rennes ou sur auto-saisine pour éclairer les enjeux du numérique responsable et la décision publique.

Cette fois-ci, nous nous sommes retrouvés en présentiel pour la deuxième fois, au 05 rue de Juillet. Deux des membres du CCNR ont suivi la séance en visioconférence (**c'est une possibilité que nous continuerons d'offrir si besoin, signalez-le-nous !**).

Nous étions 21 personnes présentes, soit 11 participants, 2 animateurs de Vox Operatio (Anne Chevreil, Damien Poubanc), 2 agents de la Ville de Rennes (Estelle Le Priol, Norbert Friant) ainsi qu'un élu, M. Pierre Jannin.

### Contenu du travail – Groupe démarches administratives

Le groupe a travaillé à approfondir les propositions servant de document socle pour son avis.

La question à laquelle nous cherchons à apporter des réponses :

Quelles actions et quelle approche la Ville de Rennes doit-elle mettre en œuvre, pour donner accès aux citoyens et usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées ?

Les éléments de constat sur lesquels s'appuient nos recommandations :

- Les formalités administratives se font de plus en plus en ligne pour les citoyens, elles deviennent incontournables pour des démarches indispensables à la vie quotidienne (passeport, inscriptions, droits, voyages...), pour tout le monde, à tous les âges
- Le numérique devrait améliorer l'accessibilité rapide aux formalités administratives
- Il devrait permettre d'accéder à plus de services (ex : parcours sup)
- L'interconnexion des services devrait améliorer l'accessibilité aux formalités administratives en ligne (principe « dites-nous le une fois »)
- Tous les publics ne sont pas égaux, en termes d'outils et de connaissances, face au numérique : il existe un risque d'exclusion des plus vulnérables (personnes âgées, illettrisme, cécité, etc.)
- L'information peut être insuffisamment diffusée pour permettre un accès aisé aux formalités administratives en ligne
- La prise en main de l'outil numérique (smartphone, plateforme, codes...) peut être une difficulté qui restreint l'accès aux formalités administratives
- Le parcours usager peut manquer de fluidité et être facteur de stress, ce qui peut conduire à l'abandon des démarches entreprises et produit de la dévalorisation des personnes.
- La disponibilité d'un accompagnement humain peut être insuffisante, méconnue ou inaccessible
- Il est nécessaire et important de garantir la sécurité de nos données et de notre identité lors de nos accès aux démarches en ligne. Cela pose la question de la confiance ! *(tournée de cette manière, cette phrase ne me semble pas être un constat mais une sorte de recommandation)*
- Proposition Adrien Llave (AL) : la ville de Rennes est déjà dans une démarche de facilitation de l'accès aux démarches administratives en ligne. Nous doutons que ces outils soient connus du grand nombre, et en particulier du public qui en aurait le plus besoin

Les pistes d'actions que nous proposons pour que la Ville de Rennes améliore l'accès des citoyens et usagers aux démarches administratives dématérialisées ?

Que faire ?

Qui doit le faire ?

Comment ?

Adapter les calendriers de prise de rdv auprès des services d'état civil, en offrant aux citoyens des plages de réservation plus longues (de 6 mois à 2 ans).

Agréger les calendriers de prise de RDV des services d'état civil des communes de la Métropole, voire du Département, de manière à pouvoir organiser ses démarches en fonction des disponibilités.

Réserver systématiquement dans les calendriers de prise de RDV des services d'état civil, des créneaux pour les « hors ligne ».

Créer et positionner des tutoriels et des notices en hypertexte sur les documents dématérialisés, partout où c'est nécessaire.

## Contenu du travail – Groupe Santé

### Rappel sur les séances 1 et 2

Le groupe a choisi de réfléchir aux questions de santé liées au numérique. Progressivement les questions se sont précisées

- Quelles sont les habitudes à prendre pour limiter les risques pour la santé lorsque nous utilisons les outils numériques ? (09 votes)
- Quels sont les risques, les opportunités et les limites du numérique dans la santé ? En quoi l'utilisation des outils numériques ne se fait pas au détriment des relations humaines ? (6 votes)

Il était nécessaire d'introduire l'action de la ville comme cible principale de l'interrogation posée par le groupe. Ainsi la question est devenue :

- Comment la ville de Rennes peut-elle agir pour que l'utilisation des outils numériques en santé ne se fasse pas au détriment des relations humaines ?

Cette question était encore trop large, d'où une ébauche de constats identifiés dans la matrice suivante (voir CR de la séance 2 pour le détail des propositions).

Succès	Echecs
Pratique Rapide	Addiction au numérique Aggravation de l'isolement des jeunes Un avis médical rapide : parfois trop ? Généralisation de la « fast santé »
Opportunités	Menaces
Accès à l'information Communication patient / pro de santé	Risque d'exclusion Diminution de la présence humaine Confidentialité des données de santé Communication patient / pro de santé

Deux domaines d'ampleur différente apparaissent. Il nous semble que deux sujets distincts mais corrélés peuvent être étudiés :

- (1) Le numérique comme outil de santé :

Comment la ville de Rennes peut-elle agir pour que les outils numériques de santé ne se développent pas au détriment des relations humaines

- (2) Les effets du numérique pour la santé :

Comment la ville de Rennes peut-elle agir pour limiter les effets du numérique sur la santé (des jeunes) ?

Le groupe choisit la question la plus précise (2) et écarte la question 1. Arguments : la question (1) est formulée de manière complexe, il y a beaucoup d'enjeux.

Le groupe a discuté la pertinence de la formulation restrictive, le numérique n'ayant pas uniquement une incidence sur la santé des jeunes. Néanmoins, plusieurs arguments ont permis de faire valoir que se concentrer sur les jeunes :

- était logique du fait de la jeunesse de la population rennaise ;
- n'empêche pas de considérer que certains faits valables pour les jeunes seront valables pour les plus âgés, voire embarqueront les adultes ;
- permet de concentrer encore la problématique sur un point précis.

Les questions de la responsabilité éducative et de l'addiction aux smartphones, de l'influence des réseaux sociaux et des achats compulsifs ont également été posées.

Travail réalisé le 17 mai

Le groupe a cherché à approfondir les constats. Les participants remarquent qu'il est difficile de s'en tenir seulement aux idées personnelles, voire aux idées reçues. Ils souhaitent obtenir des éclairages supplémentaires. Ceux-ci peuvent prendre plusieurs formes : interventions, fiches de lectures, témoignages, enquête des membres du CCNR eux-mêmes.

COMMENT LA VILLE DE RENNES PEUT-ELLE AGIR POUR LIMITER LES EFFETS DU NUMERIQUE SUR LA SANTE (DES JEUNES) ?	
Constats	Eclairages
Le numérique produit aussi isolement et désocialisation (effet sur la santé mentale).	Des chiffres sociologiques macro. Une définition scientifique de la « désocialisation » et de la « socialisation » à l'ère du numérique
Le numérique risque d'aggraver l'isolement des jeunes lié au COVID.	Sociologue spécialisé dans l'éducation, éventuellement (2) enquête réalisée par le groupe auprès des jeunes (public scolaire)
Le numérique agit directement sur la santé (temps de sommeil, insomnies, etc.). Il défavorise le sport. Il peut avoir un impact sur le développement physique et sur l'apparition de troubles-musculo-squelettiques.	Avoir une intervention psychiatre, médecin, pédopsychiatre (Boris Cyrulnik ?) Des chiffres du CHGR sur la santé mentale et le numérique
Le numérique pose le problème des données personnelles en lien avec le harcèlement en ligne, par exemple avec la diffusion de vidéos « honteuses ».	Avoir un témoignage d'une victime de harcèlement en ligne ou bien une intervention d'association.
Le numérique peut provoquer des addictions.	
Autres démarches	
	Une enquête des membres du CCNR sur les idées reçues sur le numérique, avec une grille d'analyse vrai ou faux.
	Sur le DIGIPAD : rapport CNNum sur l'attention et le numérique

L'idée émerge que les membres du CCNR fassent une enquête sur les idées reçues sur le numérique.

Le groupe n'a pas souhaité prioriser les demandes d'interventions. Il laisse le soin à l'équipe d'animation de caler l'agenda en fonction des disponibilités des intervenants.

Conclusion de la séance

Les deux groupes de travail vont continuer d'avancer en parallèle d'ici le mois de juin. Le prochain temps de travail est prévu le 2 juin de 19h à 21h au 05 rue de Juillet (en bas de la Place des Lices, proche des remparts).

Pour ce troisième atelier, nous avons convenu que :

- Le groupe « démarche administratives en ligne » finalisera son document socle, en travaillant sur ce document entre les deux ateliers. **Le document collaboratif est disponible, dans l'onglet travail collaboratif, sur le digipad : [CCNR - démarches administratives - Digipad by La Digitale](#)**
- Le groupe « santé et numérique » **revalidera la question choisie, il bénéficiera d'un premier apport d'expertise pour confirmer l'un des constats identifiés** ; le groupe complétera les constats au besoin en fonction des résultats de la montée en compréhension. **Il est possible d'accéder directement à la plateforme sur [CCNR - numérique et santé - Digipad by La Digitale](#).**

## 6) Temps de travail du 2 juin 2022

### Avant-propos

Le 2 juin dernier, nous nous sommes retrouvés pour le deuxième temps de travail du Conseil Citoyen du Numérique Responsable. Il est composé de 19 personnes :

- 16 tirées au sort ;
- 3 volontaires ayant participé à la mission d'étude 5G.

Le Conseil est un espace citoyen avec la mission de produire des avis après saisine de la Ville de Rennes ou sur auto-saisine pour éclairer les enjeux du numérique responsable et la décision publique.

Cette fois-ci, nous nous sommes retrouvés en présentiel pour la 3<sup>e</sup> fois, au 5 rue de Juillet. Deux des membres du CCNR ont suivi la séance en visioconférence (**c'est une possibilité que nous continuerons d'offrir si besoin, signalez-le-nous !**).

Une dizaine de participants parmi les membres du CCNR étaient présents pour cette séance.

Introduction – plénière – présentation du Défenseur des Droits par Nassera Bechrouri, chargée de mission

### Intervention

Le défenseur des droits a deux missions principales : la promotion de l'égalité et l'accompagnement aux droits.

La Défenseure des Droits est Claire Hédon, à la tête de cette Autorité Administrative Indépendante, qui ne dépend d'aucun des trois autres pouvoirs. Le Défenseur des Droits peut donc agir en toute indépendance.

Chaque année le Défenseur des droits reçoit 90 000 réclamations sur les droits des usagers et 7000 réclamations sont déposées sur la plateforme en ligne de lutte contre les discriminations.

Le défenseur des droits est également compétent en matière de défense des droits de l'enfant et d'orientation des lanceurs d'alertes. Il engage également des actions de formation et des dialogues, des études, des productions d'avis.

250 personnes travaillent au siège, et l'institution bénéficie d'un réseau territorial appuyé sur les 550 bénévoles.

Pour le sujet qui concerne le CCNR, un avis thématique a été rendu sur la **dématérialisation des services publics** en 2019. Ce rapport souligne que dès 2013 le Défenseur des Droits a reçu de nombreuses réclamations dans le cadre de la procédure de dématérialisation des actes des préfectures. Face au risque d'éloignement des droits, le rapport liste 35 recommandations, dont le maintien des guichets multiples, permettant à un usager de rentrer en contact avec l'administration par courrier, téléphone ou présence physique.

En 2021 le Défenseur des Droits a reçu plusieurs dizaines de milliers de réclamations concernant les services publics. La procédure a été modifiée à travers l'introduction d'une dose de contradictoire. Quand il y a une réclamation, le Défenseur des Droits échange désormais avec les ministères concernés : principalement la Justice et l'Intérieur.

Le Défenseur des Droits s'inscrit également dans de très nombreuses actions de communication et de recueil d'avis du côté des jeunes. On peut notamment citer les dispositifs « Aidants connect », « Pass jeunes », ou le programme « Pix » au collège.

Toutefois, il est difficile de combler les fractures numériques : on constate que le problème vient de la relation contrainte que les usagers ont au numérique. On estime ainsi que 10 millions de personnes sont en difficulté face au numérique.

La recommandation principale du rapport de 2019 est donc de revenir aux 3 principes fondamentaux du service public : continuité, égalité, adaptabilité. En conséquence l'utilisateur doit pouvoir rester libre de choisir sa relation à la personne publique. Le Défenseur des Droits (DD) affirme que le coût et la rigueur budgétaires ne doivent pas être des freins à la mise en place de cette multiplicité de canaux. Il affirme également qu'il faut militer en faveur d'un droit à la connexion, et qu'aller vers les publics est fondamental.

#### Questions

1<sup>ère</sup> question : quel gain y a-t-il à remplacer les guichets, téléphones, autres modes de contact ?

Le DD ne peut pas observer et évaluer les politiques publiques.

2<sup>e</sup> question : comment assurer la sécurité des personnes qui se connectent en wifi gratuit ?

Sur la cybersécurité, je n'ai pas d'éléments de réponse technique à apporter.

3<sup>e</sup> question : quelles sont les administrations qui génèrent le plus de réclamations ?

Ce sont principalement les préfectures pour les titres de séjour des étrangers, mais également l'ANTS et la CAF.

4<sup>e</sup> question : quelle est votre relation avec les administrations ? Engagez-vous un travail sur l'aspect structurel de la problématique ? Comment vos recommandations sont-elles prises en compte ?

Quand on reçoit des réclamations on traite la problématique individuelle, mais on remet également des rapports. Parfois, on parle de « **décision cadre** » quand, à la suite de plusieurs saisines, l'administration est invitée à modifier sa pratique par le DD. Toutefois le DD n'a pas de pouvoir de coercition [contrairement à la CNIL]. Le DD dispose d'un pouvoir d'enquête, mais pas de sanction.

5<sup>e</sup> question : avez-vous des chiffres sur le non-recours aux droits ? Quel est le coût de ce non-recours ? Quel public est le plus affecté par le non-recours aux droits ? Qui sont les gens qui sont en situation de précarité numérique (chiffres de la préfecture, haut-commissaire à la pauvreté) ?

Ces chiffres existent sur le coût du non-recours au droit mais je ne dispose pas du chiffre précis pour vous le communiquer.

6<sup>e</sup> question : que peut faire la ville ?

La solution est la médiation numérique, la commune a sûrement dû le faire. Cela demanderait des échanges entre la ville et les autres administrations pour aller plus loin.

7<sup>e</sup> question : comment faire le travail de médiation ? Qu'est-ce que l'Etat prévoit ? Y a-t-il des moyens financiers ?

4000 conseillers numériques sont déployés sur toute la France. Malheureusement, ils sont en situation précaire, la position de DD est que les financements doivent être pérennisés pour ces postes.

Pierre Jannin : il y a actuellement 18 conseillers numériques, pris en charge à 50% ou un peu plus par la Ville et pour les autres 50% par l'Etat. En principe il s'agit d'un emploi pour un an, mais dans la durée le problème est pris en charge par la Ville, alors que les demandes des usagers ciblent des administrations de l'Etat.

8<sup>e</sup> question : quelle est l'échéance pour la prise en compte du rapport du DD ? comment pouvons-nous agir en tant que citoyens pour favoriser cette prise en compte ?

Nous n'avons qu'un pouvoir d'alerte. Le travail est à réaliser par l'opinion publique et les parlementaires. Nous pouvons simplement contrôler que les mesures ont été mises en œuvre.

9<sup>e</sup> question : quid de l'UE dans l'accès aux droits par le numérique ? Quelles comparaisons peut-on faire entre les différents pays ?

Dans les pays nordiques, on voit un véritable modèle du droit à la connexion.

Pierre Jannin : je vous remercie pour cet échange très fructueux, nous allons rester en contact pour l'avenir.

Contenu du travail – Groupe démarches administratives

Le groupe a abouti à un document de travail susceptible d'être amendé et validé collectivement lors de la plénière du 16 juin.

Le document socle figure dans le digipad.

Contenu du travail – Groupe Santé

Travail sur les clichés

Le groupe avait exprimé le souhait lors de la séance de travail précédente de travail sur le passage des stéréotypes aux constats, en confrontant également les clichés sur le numérique de tout un chacun à l'expertise scientifique.

Travail sur les stéréotypes à partir des données que le groupe a mis à disposition sur le digipad. La brève synthèse est disponible sur le digipad.

Echanges libres sur le statut des différentes propositions pour identifier les clichés et la réalité de ceux-ci.

Présentation de la méthode « porteurs de paroles » : recueil d'avis dans l'espace public

Cette méthode repose sur l'identification d'une question inductrice qui doit permettre une réaction conduisant la personne à une prise de parole personnelle. Par manque de temps, la question inductrice n'a pas pu être travaillée avec le groupe.

Choix de la question inductrice :

« Le numérique détruit la santé des jeunes, que faire ? »

- Une méthode issue de l'éducation populaire permettant d'aller vers tous les publics ;
- Une méthode qui se présente comme une exposition et comme un entretien semi directif ;
- Un recueil d'avis subjectifs lors d'un échange de 5-10 minutes permettant de recueillir un « morceau choisi » de la discussion.

Le groupe « santé et numérique » a pu expérimenter cette méthode place des Lices en allant à la rencontre des passants. Le bilan est globalement positif :

- Le dispositif permet assez facilement aux personnes de s'arrêter ;
- Les relances permettent à la personne de s'exprimer sans être trop guidée ;
- Le choix du lieu est important et implique des biais de représentativité inévitables.

Quelques morceaux choisis issus du porteur de parole :

« On perd notre capacité de réflexion. C'est aux parents d'être plus stricts. Il faut mettre des limites. »

Zoé-Marie et Florent, 18 ans

« Les réseaux ne montrent que la belle vie, ça donne des idéaux galvaudés. Il faut mettre des limites pour les plus jeunes et éviter les moqueries. »

Matthieu, 23 ans et Liam, 21 ans

« Même s'il y a des bonnes choses, les jeunes se lâchent, il faudrait interdire l'accès aux réseaux sociaux, pour éviter les « challenges » ou les jeunes filles qui imitent les influenceuses dans leurs tenues. Il faut permettre de prendre du recul. »

Basil

« Tout n'est pas bénéfique mais j'ai trouvé mon travail grâce à ça. Il faut sensibiliser. »

Antonin et Rémi, 21 ans

« Ça dépend. Internet permet aussi de faciliter les échanges. Tout n'est pas négatif mais on doit être attentif aux plus jeunes : enfants, collégiens. »

Hugo, 19 ans et Flavie, 18 ans

Retour en images



### Conclusion de la séance

Les deux groupes de travail vont se retrouver le 16 juin 2022 pour une séance plénière à l'hôtel de Rennes métropole (4 avenue Henri Fréville, métro Clémenceau) dans la salle Gwez, de 19h à 21h.

Cette séance sera consacrée à la validation collective de l'avis rédigé par le groupe « démarches administratives ».

## 7) Temps de travail du 16 juin 2022

Temps de « pas de côté » proposé par l'acteur Philippe LANGUILLE

Validation de l'avis « démarches administratives »

## 8) Temps de travail du 5 juillet 2022

Fin de la validation en écriture itérative du premier avis du CCNR

Bilan sur la vie de l'instance

FORCES	FAIBLESSES
Les intervenants extérieurs qui donnent une nouvelle vision du sujet	Difficultés à se rendre disponible à toutes les séances : frustration d'avoir loupé des moments importants
L'écoute et la disponibilité des intervenants	Besoin d'avoir une vue d'ensemble de notre ambition finale, avec l'aide d'un calendrier des réunions
La répartition par groupe et les restitutions en commun	Manque de temps en fin de séance compte tenu de la richesse des sujets
L'animation du groupe, les échanges et l'émulation entre les membres du groupe	Notre groupe a perdu des participants : comment encourager la participation de tous ? Peut-on appeler les personnes qui ne participent pas/plus pour savoir ce qui ne va pas ?
L'implication des coordinateurs du CCNR	Impression de ne pas avoir compris le sujet (démarche administrative) dans sa globalité : aller plus loin dans la lecture de document existant, récolter le point de vue des habitants
Les animations lors des premières séances étaient bien pour la cohésion du groupe	Vigilance sur l'expression de tous en stimulant les personnes discrètes et en modérant les personnes plus prolixes
L'équipe dirigeante est très sympa, accueillante et disponible	Difficile de connaître les autres membres de l'équipe
La qualité d'écoute des intervenants (Ville de Rennes et prestataire)	Les animations sont parfois trop longues et moins nécessaires que quand on a fait connaissance, cela a pu nuire à notre productivité
Bon accueil de l'équipe d'animation (avec une collation à chaque séance)	Quels sont nos moyens d'actions en tant que membres du CCNR ? Ne pas être quand dans la plainte et l'exigence
Sentiment d'avoir été écouté, accueilli et en confiance pour s'exprimer	Si possible, ne pas faire les réunions sur le même jour de la semaine
Un service d'hôte très attentionné	Ne pas avoir pris le temps de consulter le PAD
L'heure du début des travaux	Temps d'introduction trop long parfois
Le temps consacré aux travaux	Prévoir un moment "pas de côté" une fois par an maximum (à cause du temps dont on dispose)
Les synthèses et debriefing	Ne pas avoir pu être toujours présente
La fidélité des comptes rendus	Les interventions sont parfois trop longues (déléguée du défenseur des droits, référent numérique) : prévoir des temps spécifiques ou des séances supplémentaires

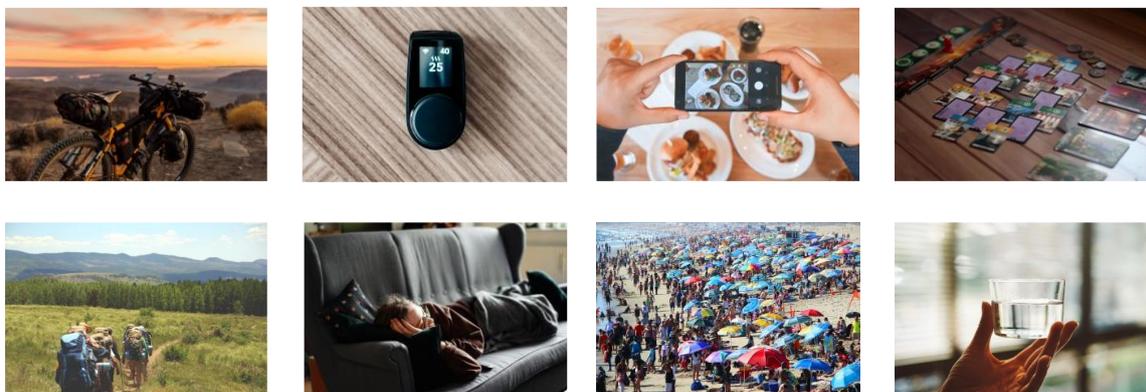
Les visioconférences et demande de prises de temps	Les séances de travail sont parfois trop courtes
Une belle dynamique de groupe, des outils et apports techniques très professionnels	Manque de temps personnel pour faire des recherches approfondies
Facilité des échanges au sein du groupe, entre nous et avec l'équipe organisatrice	Ce sont les mêmes qui viennent régulièrement : comment notre collectif a-t-il évolué, y a-t-il des membres fantômes ?
La qualité de l'écoute et du respect mutuel entre les participants	
Travail qualitatif du groupe démarche administrative en ligne	

## 9) Séance plénière du 1er septembre 2022

Quoi de neuf ?

Le 5 juillet dernier, nous avons validé ensemble l'avis remis à la Ville sur la question de la présence du numérique dans la réalisation des démarches administratives.

Tous les membres, l'équipe de la Ville et les animateurs ont ensuite passé d'agréables vacances 😊



Le 25 août, Typhaine, Béatrice et Catherine ont participé à un « porteur de paroles » au niveau de la gare SNCF (près de la statue du cheval). Après avoir retravaillé une question dans les locaux de Vox Operatio, nous nous sommes positionnés avec la question écrite sur un grand carton : « Que peut-on faire pour limiter l'impact du numérique sur la santé des jeunes ? »

Des extraits des retours des personnes interrogées sont disponibles sur le digipad santé dans le « bilan du porteur de paroles ». pour y accéder : [CCNR - numérique et santé - Digipad by La Digitale](#) => en bas à droite dans l'onglet « Travail collaboratif »

11 participant·e·s étaient présent·e·s pour cette soirée de travail, dont Christophe Magueur, qui a rejoint le groupe depuis cette séance. Bienvenue Christophe !

Collectivement, nous avons clarifié quelques éléments de la terminologie du numérique :

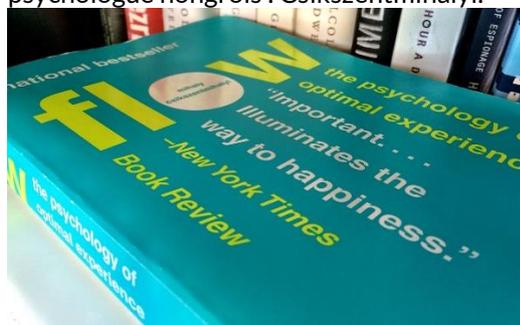
Le mème

Image circulant de manière virale sur internet, principalement en référence à une scène connue (ex. film) et dont la légende ironique crée un décalage hilarant.



Le flow

Etat de concentration intense où l'on est absorbé par la tâche en cours, au point qu'on la réalise de façon mécanique. Concept développé par un psychologue hongrois : Csikszentmihalyi.



Introduction – plénière – présentation des ajustements méthodologiques

Rappel des ajustements proposés - Maxime Sourdin

Au niveau de l'organisation générale :

Nous travaillerons un seul sujet pendant 6 mois (au moins 6 ateliers), avec potentiellement 2 sous-groupes de travail qui travailleront conjointement. Chaque groupe travaillera un angle du thème retenu, pour une vision plus complète de la question.

Nous proposons de réaliser deux types de plénières :

- des plénières de validation collective pour remettre la production du CCNR à la Ville de Rennes ;
- des plénières de fonctionnement pour discuter de sujets de fond : choisir un nouveau thème de travail, présenter le retour de la collectivité sur les productions du CCNR.

La finalité du CCNR n'est pas seulement de rédiger des avis. L'instance peut aussi contribuer au débat local sur le numérique responsable. Le « porteur de paroles » réalisé in août, comme celui du mois de juin, sont des manières, pour les membres de l'instance, de devenir des contributeurs du débat public sur les questions numériques.

Au niveau de l'organisation pratique :

- Transmission de l'ordre du jour plus précis des séances du CCNR ;
- Rappel des règles de prise de parole ;
- Au fur et à mesure, une posture plus active des membres du CCNR : définition de rôles (maître du temps, rapporteur), co-construction des temps de travail (identification des intervenants ensemble, construction des questions, etc.) ;
- Mise à disposition de matériel possible.

Au niveau du recrutement de nouveaux membres :

Maxime a rappelé plusieurs personnes qui ont quitté le CCNR. La plupart l'ont fait pour les raisons suivantes :

- Problème géographique de personnes ayant déménagé,
- Les séances trop tardives ;
- Un changement d'emploi du temps ;
- Un changement d'organisation (charge de travail ou d'études plus importante).

Pour le recrutement, plusieurs options sont ouvertes :

- Rappeler les tirés au sort écartés en veillant au respect des critères de représentativité (parité, âge, et si possible CSP). C'est ainsi que Christophe a rejoint le groupe !
- Rencontrer des personnes lors de sorties publiques du CCNR, comme lors du porteur de parole du 25 août.
- Utiliser les citoyens et citoyennes volontaires, une liste de personnes prêtes à s'engager et contactées via le site de la fabrique citoyenne.

Remarques

**Emmanuel** : point de vigilance : l'idée du tirage au sort est de ne pas avoir des militants sur une thématique donnée. Avoir des personnes trop impliquées favorise le risque d'entrisme.

**Typhaine** : on peut faire le tri dans les désirs des personnes qui postulent : nous l'avons vu lors du porteur de paroles. Nous avons pu détecter quelle personne était sincèrement intéressée et quelle autre souhaitait bénéficier d'un réseau.

**Lucile** : on confie à Vox Operatio le soin de respecter les critères posés lors du tirage au sort initial. Il est important de veiller aux équilibres.

Présentation du schéma de validation des avis – Pierre Jannin, Estelle Le Priol, Norbert Friant

**Pierre Jannin** : la méthode suivie est itérative :

- Nous avons fait le comparatif avec la mission 5G pour améliorer ce qui peut l'être sur le CCNR ;
- La méthode qu'on propose retrace le chemin de l'avis à l'action. Il faut que cela débouche sur du concret ;
- Nous allons mettre en œuvre la méthode sur le 1<sup>er</sup> avis du CCNR (démarches administratives) et nous allons continuer à travailler ensemble sur les suites données.

**Estelle Le Priol** :

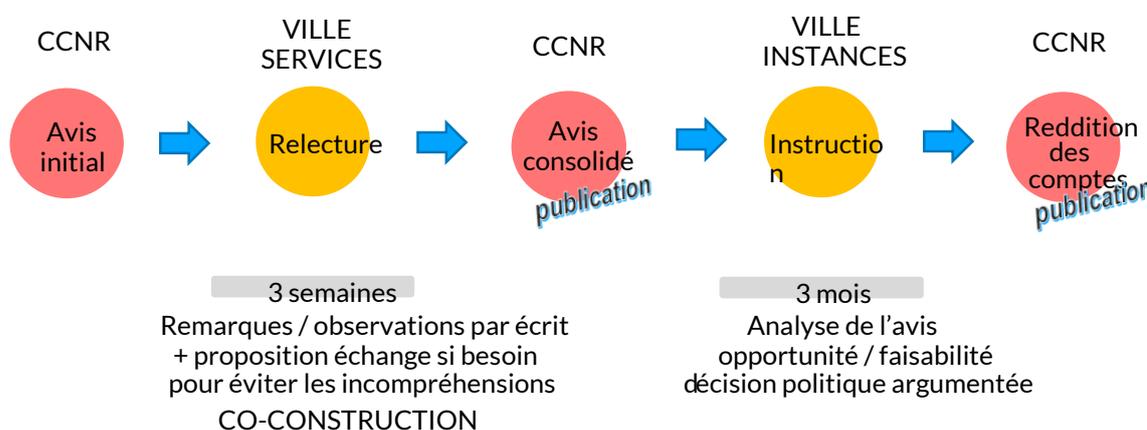
- On a bien réceptionné l'avis avec des éléments d'ores et déjà très intéressants

**Norbert Friant** : lors de la convocation auprès des directeurs généraux du lundi 29 août nous avons constaté le grand intérêt que l'avis a suscité. Ce schéma que vous voyez aujourd'hui est l'aboutissement de notre méthode

Le schéma de « la vie de l'avis »

#### publication

● Circuit des avis côté Ville de Rennes



#### PI-CONSEIL CITOYEN DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

**Estelle** : la relecture par la Ville est nécessaire pour éviter toute forme d'incompréhension dans la réception par les services.

**Pierre** : au sein du CCNR quelques membres pourraient suivre un avis au long cours, savoir ce que les propositions sont devenues.

**Typhaine** : dans 3 mois et 3 semaines, on aura un retour, la vie de l'avis, donc à quoi bon désigner une personne d'office pour suivre l'avis au long cours ?

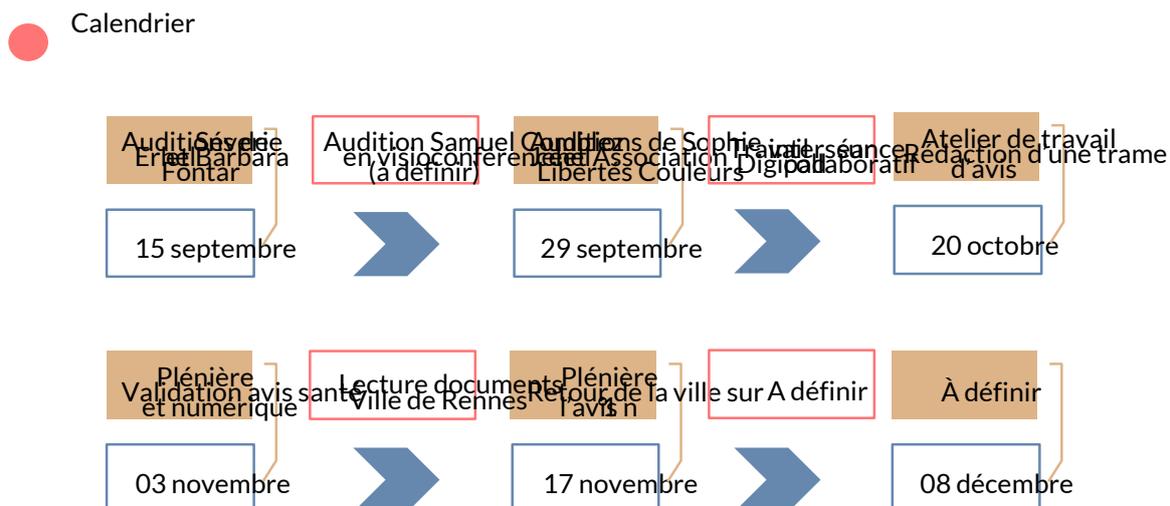
**Norbert, Pierre, Estelle** : le rôle de cette personne serait d'être un garant spécifique au long cours

**Typhaine** : Norbert Estelle c'est plus à vous de vérifier que les propositions sont bien mises en place, nous nous sommes simplement de passage.

**Norbert, Pierre, Estelle** : il y a sans doute rôle de dialogue, d'interpellation à conduire, aucun membre ne doit hésiter à le faire (sans cibler personne en particulier).

**Maxime** : le rôle des deux plénières correspond également à cela

Présentation du calendrier des prochaines séances par Maxime



## CONSEIL CITOYEN DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Contenu du travail – questions à poser aux intervenantes du 15 septembre

Retour sur la logique générale du travail du groupe santé

Le groupe a établi une question : « Comment la Ville de Rennes peut-elle limiter l'impact du numérique sur la santé (des jeunes) ? »

Comme dans tout avis, la réponse à cette question suppose des préconisations appuyées sur des constats.

- Le groupe a formulé des constats et interrogé ceux-ci : ne sont-ils pas autre chose que des clichés ?
- Un angle d'attaque a été pris : d'abord recenser des clichés (à l'intérieur du groupe, via les travaux du digipad et en allant à la rencontre des rennaises et rennais via des « porteurs de paroles »).

Les discussions ont permis aux membres, en particulier ceux ayant travaillé sur les démarches admiratives, d'identifier le périmètre de la question. Ainsi la question de la santé s'entend surtout à propos des conséquences psycho-sociales du numérique chez les jeunes : éloignement de la réalité, troubles et retards de langages, exposition à la violence, désocialisation, anxiété, dépression, perte de confiance en soi, tendance au « suivisme », etc. Les intervenant·e· sollicité·e·s l'ont été sur cette base de travail.

Le recensement des clichés donne la base de travail suivante :

Quelques clichés à discuter

L'incidence du numérique sur la santé des jeunes est une fatalité	Les réseaux sociaux favorisent la dépression et l'anxiété	Le numérique favorise la propagation des fake news
Les jeunes sont accros au numérique	Le numérique n'a pas inventé le harcèlement, qui existait déjà	Le numérique chez les jeunes se limite aux réseaux sociaux
Les jeux vidéo favorisent la violence	Le numérique provoque des retards de langage	Le numérique expose à des risques avérés
L'accès à la pornographie favorise le sexisme	Les usages numériques ont un effet direct sur la santé des jeunes	L'âge est un facteur de risque pour les usages problématiques d'internet

VRAI
PLUTÔT VRAI
A NUANCER
FAUX

**P12 CONSEIL CITOYEN DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

Quelques clichés à discuter

Le numérique n'a pas d'incidence que sur les jeunes	Les séries sont addictives	Les portables polluent la planète	Le numérique pose le problème de la sédentarité	Le numérique provoque une déconnexion du monde réel
Le numérique appauvrit la relation avec l'autre	Les réseaux sociaux sont fondamentalement des idéaux galvaudés	Internet permet aux jeunes de trouver un travail	La solution c'est de limiter l'impact des influenceurs	La solution c'est de proposer des activités alternatives gratuites
La solution c'est de mettre sur OFF	La solution c'est de limiter les écrans	La solution c'est de communiquer en face à face	La solution c'est de faire apparaître des slogans sur les écrans	La solution c'est d'éviter les moqueries
La solution c'est que les parents mettent des limites.	La solution c'est l'éducation aux médias	La solution est de mettre en place un protocole pour détecter les enfants en danger	La solution c'est l'éducation des enfants ET des parents	La solution c'est de protéger les plus jeunes

**P13 CONSEIL CITOYEN DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

Une partie de ces clichés ont été confirmés ou infirmés grâce aux études recensées dans le Digipad, où de nombreuses ressources ont été identifiées par les membres. Une synthèse partielle est accessible [CCNR - numérique et santé - Digipad by La Digitale](#) dans l'onglet « ressources partagées » (plutôt en bas, pensez à scroller 😊)

Tous les clichés n'ont pas pu être confrontés à l'expertise scientifique...

... d'où la nécessité de préparer des questions pour les prochaines auditions.

- ⇒ Les questions à poser aux intervenantes du 15 septembre (Séverine Erhel et Barbara Fontar, MCF à Rennes 2) sont disponible dans le Digipad Santé et numérique, dans l'onglet travail collaboratif.

La présentation exhaustive du profil des intervenantes est dans le diaporama en pièce-jointe du mail de récapitulatif.

Questions et remarques

Penser à enregistrer la séance du 15 (audio au moins) pour les absent·e·s.



Conclusion de la séance

Prochaine séance : le 15 septembre 2022 à l'hôtel de Rennes métropole, à 19h.

## 10) Séance de travail du 15 septembre 2022

Avant de commencer...

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, nous avons évoqué les possibilités de renouvellement des membres du CCNR. Nous avons accueilli Christophe Magueur, et au cours de cette séance c'est Marie Andrée Ferron qui nous a rejoint. Bienvenue !

Après avoir débroussaillé les thématiques du numérique et de la santé, notamment au travers de nos travaux sur les clichés et les représentations que l'on se fait de ces sujets (au travers de 2 temps de porteurs de parole, de nos lectures disponibles sur le [digipad](#)), nous nous sommes mis d'accord sur une question à laquelle nous allons répondre :

Comment la Ville de Rennes peut-elle limiter l'impact du numérique sur la santé (des jeunes) ?

Ce 15 septembre, nous avons entamé le travail d'approfondissement de cette question en écoutant l'intervention de Séverine Erhel, chercheuse et maîtresse de conférences à l'Université de Rennes 2 en Psychologie Cognitive et Ergonomie.

Elle devait être accompagnée de Barbara Fontar, elle aussi chercheuse et maîtresse de conférences à l'Université de Rennes 2 en sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, et de la sociologie. Mme. Fontar n'a finalement pas pu intervenir, ayant eu un imprévu de dernière minute de garde d'enfants. **Nous vous tiendrons informé de la possibilité de reprogrammer son intervention (le 29 septembre éventuellement, ou sur une autre date en visioconférence).**

Séverine Erhel nous a présenté ses travaux et réflexions pendant une grosse heure, entrecoupée d'échanges avec les membres du CCNR. Cette intervention est enregistrée, vous pouvez donc la retrouver en intégralité en format vidéo (avec son support) ou en format audio pour les amateurs de podcast.

Nous avons ensuite travaillé en sous-groupes pour identifier les points saillants de cet éclairage, et pour commencer à identifier des pistes de préconisations pour répondre à la question. Ces pistes, restituées ci-après, seront davantage détaillées à l'aune des prochaines interventions pendant la séance de travail du 20 octobre.

Ce que le CCNR retient de l'intervention

- Le numérique, et les outils qui en découlent, est un sujet relativement nouveau qui concerne toutes les générations. Les « jeunes » grandissent avec les outils numériques et s'en saisissent, provoquant parfois un décalage avec les générations précédentes ;
- C'est un sujet qui fait l'objet d'un phénomène de paniques morales, notamment dans son traitement médiatique ;
- Or, les scientifiques se sont saisis de ces enjeux, et les études produites ne font pas l'objet d'un consensus ferme : le numérique peut avoir des effets positifs et des effets négatifs sur la santé mentale et physique ;
- Ce n'est pas le numérique en soit qui pose des problèmes de santé, mais les usages des utilisateur.trice.s du numérique qui peuvent s'avérer problématique ;
- On peut donc lutter contre les phénomènes de paniques morales, et prévenir les usages problématiques du numérique, notamment auprès des jeunes et *in fine* auprès de leurs parents ;
- Par ailleurs, ce ne sont pas les écrans en soi qui posent des problèmes de santé, mais les activités réalisées au travers des écrans qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé physique et mentale. Par exemple :

- ce sont les activités qui nécessitent de l'engagement de la part des utilisateur.trice.s, qui les impliquent, qui peuvent avoir des effets négatifs comme des troubles du sommeil ;
- le *multi tasking* (utiliser différentes interfaces numériques en même temps) est aussi un facteur qui peut provoquer / augmenter les troubles de l'attention ;
- Des études scientifiques ont aussi démontré qu'il existe des seuils idéaux et des seuils nocifs d'exposition aux écrans dans une journée, avec des conséquences comportementales sur les utilisateur.trice.s ;
- Certains outils numériques, notamment les réseaux sociaux, exploitent les biais cognitifs dans leurs algorithmes pour capter l'attention des utilisateur.trice.s, pouvant provoquer des pathologies comme le FOMO (*Fear Of Missing Out* – la peur de manquer quelque chose) et donc l'anxiété ;
- Les usages problématiques du numérique se développent plus facilement chez certaines catégories de personnes (prise en compte du genre, de la catégorie socioprofessionnelle, de la situation familiale) ;
- L'utilisation des outils numériques, qui peuvent évoluer rapidement, ne font pas suffisamment l'objet de pédagogie (sensibilisation, prévention) et donc de médiation / de dialogue entre les générations ;
- Les « jeunes », les parents, les institutions et les entreprises sont des acteurs concernés par le sujet.

#### Quelques pistes de préconisations

- **Demander l'avis aux jeunes sur les solutions à mettre en œuvre pour limiter l'impact du numérique sur leur santé** : lors de l'intervention, nous avons appris que les phénomènes de paniques morales sont alimentés par la tendance à ne pas tenir compte du point de vue des individus dont on prétend défendre le bien être.
- Organiser de la médiation sur les usages du numérique :
  - **Pour les enfants** : à l'école car tous les enfants sont scolarisés.
  - **Pour les parents** : au travers d'ateliers parents / enfants (par exemple en proposant un format similaire à la « [babygym](#) »).
  - **Pour les professionnels** : en formant tous les professionnels qu'un parent peut rencontrer dans le parcours d'apprentissage des enfants pour entamer l'éducation aux usages le plus tôt possible (dès la maternité, dans les centres sociaux, à la CAF, les **Maisons d'Assistants Maternelles, etc.**). *Les collectivités (commune, département, région) ont un rôle à jouer en proposant des formations, en se coordonnant entre-elles.*
- Organiser des rencontres / des événements qui favorisent la médiation sur les usages numériques : pour proposer des interactions entre générations, par exemple au travers de jeux numériques.
- Organiser des événements ponctuels de sensibilisation :
  - Le restaurant sans portable ;
  - La journée sans portable ;
- **Matérialiser des zones dangereuses « sans portable ici »** : en utilisant des [nudges](#) par exemple
- Créer des supports de sensibilisation aux usages numériques :
  - 1 autocollant avec un slogan ;

- Plaquette de vulgarisation à partir des données scientifiques pour découvrir les usages numériques, leurs effets positifs et les usages problématiques

#### Conclusion de la séance

- Prochaine séance : **le 29 septembre 2022 à l'hôtel de Rennes métropole, à 19h.**
  - Intervention de l'association Libertés Couleurs qui mènent des actions pédagogiques et de sensibilisations sur les usages problématiques du numérique auprès des jeunes
- **Rencontre en visioconférence avec Samuel Comblez, Directeur des Opérations de l'association E-Enfance** qui gère le numéro vert pour prévenir des situations de cyberharcèlement le 04 octobre de 18h30 à 20h

## 11) Séance de travail du 29 septembre 2022 et audition du 4 octobre 2022

Avant de commencer...

Après avoir débroussaillé les thématiques du numérique et de la santé, notamment au travers de nos travaux sur les clichés et les représentations que l'on se fait de ces sujets (au travers de 2 temps de porteurs de parole, de nos lectures disponibles sur le [digipad](#)), nous nous sommes mis d'accord sur une question à laquelle nous allons répondre :

Comment la Ville de Rennes peut-elle limiter l'impact du numérique sur la santé (des jeunes) ?

Le 15 septembre dernier, nous avons entamé le travail d'approfondissement de cette question en écoutant l'intervention de Séverine Erhel, chercheuse et maîtresse de conférences à l'Université de Rennes 2 en Psychologie Cognitive et Ergonomie. Elle nous a présenté ses travaux et réflexions pendant une grosse heure, entrecoupée d'échanges avec les membres du CCNR. Après quoi nous avons travaillé en sous-groupes pour identifier les points saillants de cet éclairage, et pour commencer à identifier des pistes de préconisations pour répondre à la question.

Cette séance du 29 septembre s'est globalement déroulée de la même manière. Nous avons tout d'abord écouté Vincent Lemée et Charles Busnel, qui travaillent pour l'antenne locale de l'association Libertés Couleurs. La structure assure des missions de **prévention, en créant et animant des ateliers**. Elle accompagne plusieurs publics (petite enfance, enfance, pré-adolescent.e.s, adolescent.e.s, jeunes, parents, publics spécifiques - insertion, détenu.e.s, professionnels -) autour de différentes thématiques : les consommations de substances, la gestion des émotions, le vivre ensemble, la vie Affective et Sexuelle, et **l'éducation aux usages numériques**. Pour cela, ils mobilisent les compétences psychosociales et aident à les développer auprès des personnes qu'ils rencontrent et accompagnent. **Les membres du CCNR ont même eu l'occasion de mobiliser ces compétences en expérimentant des mises en situation proposées dans le cadre des ateliers animés par Libertés Couleurs.**

Ce compte rendu restitue ce que le CCNR a retenu de cette intervention, et les pistes de préconisations qui en découle.

Comme pour Séverine Erhel, l'intervention a été enregistrée. Vous pouvez donc [la retrouver en intégralité en format vidéo \(avec son support\) ou en format audio](#) pour les amateurs de podcast.

Ce que le CCNR retient de l'intervention

- Tout n'est pas négatif dans le numérique ;
- Les usages numériques concernent tous les publics (âges, genre, CSP). Tous les parents sont concernés par ce sujet ;
- Or les parents n'ont pas tous conscience de ce que subissent leurs enfants. Par exemple, le 1<sup>er</sup> visionnage de vidéos / d'images pornographiques a lieu en moyenne à l'âge de 11 ans ;
- Les aspects techniques des outils numériques (développement des technologies) peuvent être une source d'inquiétude chez les parents. Ils peuvent se sentir démunis pour accompagner leurs enfants dans leurs usages numériques ;
- Les parents peuvent donc avoir besoin d'être légitimés dans leur posture éducative ;
- Pourtant, accompagner le développement des usages numériques nécessite de la pédagogie, du dialogue, au-delà des aspects techniques des outils numériques ;
- Appréhender ces usages mobilise les compétences psycho-cognitives de tout à chacun ;

- Des acteurs, dont des associations, travaillent déjà sur la Ville de Rennes pour accompagner les habitant.e.s aux usages numériques. Par exemple les Promeneurs du Net, P.Tech, Libertés Couleurs.

#### Quelques pistes de préconisations

- Communiquer sur les aspects positifs des outils numériques et prévenir le développement d'**usages numériques problématiques** auprès de tous les publics ;
- **Rendre visible et financer davantage les acteurs locaux déjà engagés dans l'accompagnement** des usages numériques : les parents, et plus globalement les adultes, doivent pouvoir plus facilement savoir vers qui se tourner lorsqu'ils font face à des difficultés liées aux usages numériques. Par exemple, comment est associée la Fédération des Parents ?
- **Encourager l'action des parents, des grands-parents, de la famille.** Les grands-parents sont insuffisamment associés dans l'éducation aux usages numériques ;
- **Savoir, en tant qu'adulte, comment agir et réagir face aux usages numériques problématiques ;**
- **L'école, les associations sportives et culturelles, plus généralement les lieux qui rassemblent des groupes, sont des espaces propices pour discuter des pratiques numériques et prévenir les usages problématiques ;**

#### Conclusion de la séance

- Prochaine séance présentielle : le 20 octobre 2022 à 19h (**lieu à définir**).
  - **Nous essayons d'organiser une dernière intervention avec Barbara Fontar, initialement prévu le 15 septembre, lors de cette séance.**
- La Ville de Rennes a fait un point sur la 6<sup>ème</sup> édition du Budget Participatif :
  - Il est proposé aux membres du CCNR de participer à titre individuel au comité de suivi des projets : **n'hésitez pas à nous écrire si cette expérience vous intéresse**, nous pourrions vous mettre en relation avec les équipes qui gère le Budget Participatif.
  - Le CCNR peut déposer un projet dans le cadre du Budget Participatif : Typhaine a proposé une idée en ce sens, **n'hésitez pas à en discuter ensemble**.
  - **L'année prochaine (2023), le CCNR a la possibilité d'observer les projets sur le thème du numérique proposés au budget participatif.** Une séance pourra être organisée en ce sens si besoin.

#### Annexe : échanges après l'intervention en visio de Samuel Comblez, 04/102022

Ce que nous retenons de l'intervention...	Les pistes de préconisations que cette intervention nous inspire...
Beaucoup d'outils à dispositions	
Beaucoup d'acteurs déjà engagés sur le cyberharcèlement	
	Les labels : quels critères pour mesurer l'action ?
	Connaître les associations rennaises qui s'engagent sur ces sujets

	Faire connaître le 3018
La clé c'est la prévention	
Les espaces de vie collectifs	
	Le CCNR peut faire découvrir ce qu'il a appris via une campagne de sensibilisation (via budget participatif par exemple)

## 12) Séance de travail du 20 octobre 2022

### Avant de commencer...

- Maxime annonce son **départ à la fin du mois d'octobre**, c'est donc sa dernière réunion avec le CCNR
- Romain est arrivé chez Vox Operatio le 10 octobre et aura notamment en charge de remplacer **Maxime et de constituer un binôme avec Damien dans l'animation du CCNR**
- Présentation du déroulé et des objectifs de la soirée :
  - Retour de Sylvie et Typhaine sur les « interconnectés »
  - Partage des constats suite aux auditions
  - **Dialogue collectif sur les principes de l'avis « santé et numérique »**
  - Conclusion de la séance

### Retour de Sylvie et Typhaine sur les « interconnectés »

Sylvie et Typhaine ont témoigné de leurs expériences auprès du CCNR lors d'un atelier des « interconnectés »

Créé en 2009 par l'AdCF – Intercommunalités de France et France urbaine, **le réseau des Interconnectés a pour mission d'accompagner la transformation numérique des collectivités** à travers des solutions concrètes fondées sur le partage, l'intelligence collective, la proximité de l'utilisateur.

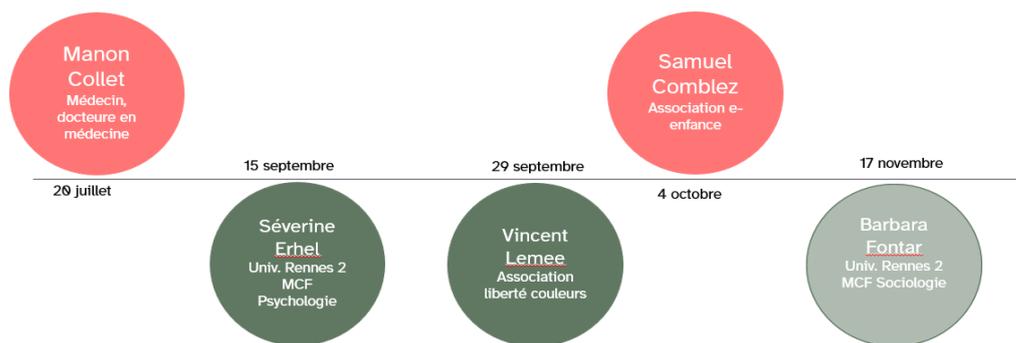
Première association nationale de diffusion des usages et innovations numériques au service des territoires, interlocuteur de référence de l'État, il est à la fois plateforme d'échanges, centre de ressources et espace de partages physiques et numériques.

- « Nous nous sommes retrouvés avec des élus et techniciens. C'était assez dense. Comment faire de la citoyenneté dans le Numérique ? Comment les citoyens se réapproprient la question du numérique ? Les interconnectés avaient déjà réfléchi à cette question, nous venions apporter **notre témoignage, notre ressenti et expliquer ce qu'on fait** lors des séances du CCNR. »
- « On se complète en étant différents. Nous ne sommes n'est pas à la traîne ici à Rennes. D'autres villes comme Marseille hésitaient, se posaient des questions pratiques. Nous avons répondu à des questions sur le rythme, l'organisation des séances. »
- Estelle LE PRIOL a indiqué que leur intervention a « bluffé » les participants.

### Construction d'une vision partagée suite aux auditions

- Diffusion des constats sur le vidéoprojecteur (voir tableaux en annexe)
- Discussion collective pour **compléter ce que l'on retient des interventions**

⇒ Avons-nous ce dont nous avons besoin pour rédiger un avis éclairé ?



⇒ Temps de partage des constats

Remarques sur l'intervention de Séverine Erhel :

Synthèse des échanges :

Il y a un débat sur la notion d'addiction. Le CCNR a retenu qu'on ne pouvait pas parler d'addiction au sens strict pour les écrans et le numérique. Néanmoins, la manière dont internet et les réseaux sociaux sont structurés favorise une économie de l'attention. L'article sur le lien entre quantité d'information et anxiété mériterait d'être cité.

Voir les annexes pour le détail des constats.

Dialogue collectif sur les principes de l'avis « santé et numérique »

« Comment la ville de Rennes peut-elle agir pour limiter les effets du numérique sur la santé (des jeunes) ? »

Echange du groupe sur « Ville de Rennes » et « agir »

Il n'est pas certain que l'on doive insister si fort sur l'action de la Ville de Rennes. Après tout, ce sont les parents achètent des appareils numériques aux enfants. Peut-être est-ce plus pertinent de parler « d'accompagner » les parents, les jeunes et les autres acteurs. Les termes de « comprendre » ou « donner des outils » sont également pertinents.

Echange du groupe sur « Limiter les effets du numérique sur la santé »

Dans la question il semble qu'on avait mis « effets négatifs » ? (Après vérification, la formulation du mois de mai ne mentionnait pas le terme « négatif ») Il pourrait être plus logique de l'ajouter.

Mais on fonctionne également avec des aprioris négatifs sur la question. La question doit refléter notre question de départ. Cette formulation est sans doute liée à notion de « paniques morales ». C'est un biais de peur et d'anxiété qui mérite d'être questionné. L'avis est destiné aux élus et au grand public mais ce n'est pas une campagne de communication non plus.

Echange du groupe sur « jeunes »

Il est important de déterminer précisément les termes de la question posée. Il y a eu des échanges sur ce qu'on met derrière le mot « jeunes ». Des plus jeunes jusqu'à 25 ans pour prendre en compte les étudiants et jeunes actifs ?

Autres formulations proposées pour la question :

Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner les habitants dans leur usage du numérique ?

Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner ses habitants dans leur usage du numérique afin qu'il soit ... ?

⇒ **Proposition de l'équipe d'animation** : cette discussion pourra être racontée dans le préambule. Nous reviendrons vers le CCNR avec une proposition de préambule.

**Résultats du travail sur les principes :**

**Les actions que nous proposons doivent permettre :**

- Dans un souci d'écoute, de compréhension et d'inclusion, d'aller au-devant des publics « vulnérables » ;
- Dans un souci de juste mesure et de limite, de dépasser les paniques morales en allant au-delà des idées reçues ;
- Dans un souci de solidarité intergénérationnelle, de renforcer le dialogue pour éviter les paniques morales ;
- Dans le souci de faire communauté éducative, de donner à chaque Rennais-e les moyens **d'appréhender les usages du numérique** ;
- **Dans un souci de légitimation de la posture éducative et parentale, d'informer/sensibiliser sur les risques et de donner quelques clés pour agir** ;
- Dans le souci de limiter les effets délétères du numérique sur la santé des jeunes, de sensibiliser les encadrants aux bons usages numériques ;
- **Dans le souci d'éviter l'isolement physique et moral, de permettre un dialogue plus accessible sur l'utilisation du numérique** ;
- **Dans le souci d'éclairer les citoyen-ne-s rennais-es de communiquer des informations fiables et utiles** ;

Explication : les couleurs correspondent à des principes différents. Lorsque les couleurs sont les mêmes, il semble que ces principes pourraient être rassemblés (à discuter collectivement)

Annexe : constats partagés

Intervenante	Constats partagés – Ce que nous retenons de l'intervention
Séverine Erhel	Le numérique, et les outils qui en découlent, est un sujet relativement nouveau qui concerne toutes les générations. Les « jeunes » grandissent avec les outils numériques et s'en saisissent, provoquant parfois un décalage avec les générations précédentes ;
	C'est un sujet qui fait l'objet d'un phénomène de paniques morales, notamment dans son traitement médiatique ;
	Or, les scientifiques se sont saisis de ces enjeux, et les études produites ne font pas l'objet d'un consensus ferme : le numérique peut avoir des effets positifs et des effets négatifs sur la santé mentale et physique ;
	Ce n'est pas le numérique en soi qui pose des problèmes de santé, mais les usages des utilisateur.trice.s du numérique qui peuvent s'avérer problématiques ;
	On peut donc lutter contre les phénomènes de paniques morales, et prévenir les usages problématiques du numérique, notamment auprès des jeunes et in fine auprès de leurs parents ;
	Par ailleurs, ce ne sont pas les écrans en soi qui posent des problèmes de santé, mais les activités réalisées au travers des écrans qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé physique et mentale. Par exemple : ce sont les activités qui nécessitent de l'engagement de la part des utilisateur.trice.s, qui les impliquent, qui peuvent avoir des effets négatifs comme des troubles du sommeil ; le multi tasking (utiliser différentes interfaces numériques en même temps) est aussi un facteur qui peut provoquer / augmenter les troubles de l'attention ;
	Des études scientifiques ont aussi démontré qu'il existe des seuils idéaux et des seuils nocifs d'exposition aux écrans dans une journée, avec des conséquences comportementales sur les utilisateur.trice.s ;
	Certains outils numériques, notamment les réseaux sociaux, exploitent les biais cognitifs dans leurs algorithmes pour capter l'attention des utilisateur.trice.s, pouvant provoquer des pathologies comme le FOMO (Fear Of Missing Out – la peur de manquer quelque chose) et donc l'anxiété ; Ce phénomène est renforcé par le phénomène que le cerveau est fait pour aller au bout mais avec le doom scrolling on ne peut pas aller au bout. Sur le lien entre santé mentale et numérique, la maison des usagers du CHGR recèle de nombreuses informations.
	Les usages problématiques du numérique se développent plus facilement chez certaines catégories de personnes (prise en compte du genre, de la catégorie socioprofessionnelle, de la situation familiale) ;
	L'utilisation des outils numériques, qui peuvent évoluer rapidement, ne font pas suffisamment l'objet de pédagogie (sensibilisation, prévention) et donc de médiation / de dialogue entre les générations ;
Les « jeunes », les parents, les institutions et les entreprises sont des acteurs concernés par le sujet.	
Le numérique peut également être utilisé pour des usages curatifs (psychiatres, médecins, etc.) mais cet aspect sort légèrement de la problématique posée.	

<b>Intervenant</b>	<b>Constats partagés – Ce que nous retenons de l'intervention</b>
Samuel Comblez	Il y a beaucoup d'outils à dispositions, tels que le numéro 3018. La diffusion de ce numéro est importante, ainsi que l'accompagnement des personnes (enfants / parents) qui pourraient avoir besoin d'y recourir.
	Beaucoup d'acteurs sont déjà engagés sur le cyberharcèlement
	La clé c'est la prévention. Les délégués de classe peuvent avoir un rôle à jouer.
	Quand il y a des cas de harcèlement, on peut passer par le 3018 pour effacer les contenus diffusés à l'encontre de l'enfant victime.
	Il est nécessaire de sécuriser tous les comptes (mail, géolocalisation) et d'accompagner l'enfant. La réglementation des réseaux sociaux indique qu'il ne doit pas y avoir d'inscription avant 13 ans, il est important qu'elle soit respectée.
	Tous les adultes doivent pouvoir offrir aux jeunes un espace de dialogue sur les questions numériques. Les grands parents ont un rôle privilégié à jouer.
	Le rôle de l'association est de permettre aux victimes et aux auteurs de pouvoir vivre ensemble.
	Les pressions permanentes subies par les enfants ne sont pas toujours connues des adultes. L'ensemble de la communauté éducative (parents et grand-parents, éducateurs, adultes de confiance, agents publics...) a un devoir de vigilance et d'attention face à cette forme de harcèlement potentiellement plus invisible.
Le numérique peut devenir une arme. Un permis numérique pourrait être intéressant pour les jeunes qui vont avoir accès aux réseaux.	
<b>Intervenant.e.s</b>	<b>Constats partagés – Ce que nous retenons de l'intervention</b>
Libertés Couleurs Vincent Lemée Charles Busnel	Tout n'est pas négatif dans le numérique ;
	Les usages numériques concernent tous les publics (âges, genre, CSP). Tous les parents sont concernés par ce sujet ;
	Or les parents n'ont pas tous conscience de ce que subissent leurs enfants. Par exemple, le 1er visionnage de vidéos / d'images pornographiques a lieu en moyenne à l'âge de 11 ans ;
	Les aspects techniques des outils numériques (développement des technologies) peuvent être une source d'inquiétude chez les parents. Ils peuvent se sentir démunis pour accompagner leurs enfants dans leurs usages numériques ;
	Les parents peuvent donc avoir besoin d'être légitimés dans leur posture éducative ;
	Pourtant, accompagner le développement des usages numériques nécessite de la pédagogie, du dialogue, au-delà des aspects techniques des outils numériques ;
	Appréhender ces usages mobilise les compétences psycho-cognitives de tout un chacun ;
	Des acteurs, dont des associations, travaillent déjà sur la Ville de Rennes pour accompagner les habitant.e.s aux usages numériques. Par exemple les Promeneurs du Net, P.Tech, Libertés Couleurs
<b>Intervenante</b>	<b>Constats partagés – Ce que nous retenons de l'intervention</b>
	Son étude a été réalisée avec des orthophoniste et des médecins. Elle a recruté des gens, les orthophonistes étaient plutôt d'accord, moins les médecins. Son étude a permis d'étudier les « troubles primaires du langage » (enfants de moins de 6 ans). Par exemple, un trouble primaire du langage serait que l'enfant n'arrive pas à faire des phrases de 3 mots à trois ans (« maman partie travail ») ou qu'il ne soit pas compris par des adultes autres que ses parents. L'étude a révélé que sur 11 facteurs d'exposition aux écrans interrogés, deux étaient corrélés positivement avec les troubles primaires du langage : ne pas discuter du contenu visualisé et regarder les écrans tôt le matin (l'explication serait que l'écran épuise l'attention de l'enfant dès le matin).

Manon Collet	Il est important de discuter du contenu visualisé par les enfants. Avoir ces informations peut être incitatif à un changement des pratiques (moins de contrôle sur l'accès aux écrans mais plus d'échange sur le type de contenus visualisés).
	Il y a une maison du vélo mais pas de maison du numérique (à mettre en préconisation ?). Il y a plein de lieu du numérique (maison de quartier, CCAS, ...).
	La situation des familles monoparentales pose des problèmes spécifiques (comme le numérique babysitting).
	Les solutions doivent être adaptées à la sociologie des quartiers

### 13) Séance de travail du 3 novembre 2022

Avant de commencer...

Mot de présentation d'Isabelle RICHARD, Directrice de l'EHESP

Isabelle RICHARD, Directrice de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) présente l'institution :

L'EHESP est une grande école de formation aux enjeux de la santé publique, qui comporte deux volets principaux :

- Une école de formation des cadres de la santé publique, dans la tradition de l'école normale supérieure de la santé, créée à la Libération ;
- Un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Avec ce double profil, l'école s'intéresse aux grands enjeux contemporains de la santé :

- Enjeu d'analyse de la qualité du système de santé, tant dans son organisation que dans son management ;
- Enjeu d'environnement et de santé (étude des maladies environnementales, du lien entre urbanisme, aménagement et santé entre autres) ;
- Enjeu lié à la santé et aux politiques publiques (études transversales mêlant les disciplines, notamment sciences humaines et sociales, pour creuser la question des vulnérabilités, de l'inclusion et de la démocratie dans la santé).

1<sup>er</sup> travail : relecture collective du préambule de l'avis « santé et numérique » et choix de la question posée

Le groupe a discuté certaines formulations imprécises du préambule. Celles-ci pourront être modifiées pour tenir compte des remarques formulées.

Le groupe a validé les quatre principes de l'avis santé et numérique, avec des remarques sur le vocabulaire employé, notamment en ce qui concerne les personnes « vulnérables ». Ce terme sera sans doute précisé suite à l'intervention de Barbara Fontar du 17 novembre.

La question de la question

Le groupe s'est ensuite positionné sur des formulations de questions permettant de traduire l'ambition du CCNR pour ce dernier avis.

Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner ses habitants dans leur usage... ... à comprendre le numérique responsable ? ... d'appréhension du numérique ? ... à comprendre et à appréhender l'usage du numérique ?	Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner un numérique compatible avec la bonne santé des jeunes ?
Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner ses habitants dans leur usage du numérique afin qu'il soit responsable ?	Comment la VDR peut-elle accompagner les citoyens dans leurs usages du numérique, concernant leur santé ?
Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner sa population dans un usage du numérique favorable à la santé des jeunes.	Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner ses concitoyens pour des usages éclairés du numérique face aux effets à court, moyen et long terme qu'il peut avoir (sur la santé des jeunes de moins de 26 ans) ?

De quelle manière la Ville de Rennes peut-elle accompagner les habitants dans leur usage du numérique ainsi que dans la prévention des usages que cela implique ?	Comment la Ville de Rennes se doit de mettre à disposition des informations permettant aux citoyens de s'éclairer sur des usages responsables au regard des effets du numérique sur la santé des jeunes ?
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Des termes qui ressortent nettement

« accompagner » (présent dans 7/8 questions)

« santé » (présent dans 5/8 questions)

« jeunes » (présent dans 4/8 questions)

Il pourrait sembler utile de retrouver ces trois termes dans la question finale.

Les deux formulations qui ont remporté le plus de votes :

« Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner ses habitants à comprendre et à appréhender l'usage du numérique ? » 5 votes

« Comment la Ville de Rennes peut-elle accompagner un numérique compatible avec la bonne santé des jeunes ? » 4 votes

⇒ Une formulation de synthèse pourra être proposée pour la séance de validation de l'avis le 8 décembre 2022.

Travail en sous-groupes sur les préconisations de l'avis santé et numérique

Les membres ont ensuite travaillé en sous-groupes autour des pistes de préconisations déjà établies dans les séances précédentes.

Approfondissement des propositions : le travail a été repris dans la proposition d'avis en pièce-jointe.

Présentation des fiches de synthèse par Eros

Eros Gavini a également présenté des fiches synthétiques permettant d'expliquer de manière accessible un sujet lié au numérique. Ces fiches peuvent servir d'exemples pour les actions de communication ludiques envisagées par le CCNR (fresques, plaquettes, etc.)

Voir les exemples de fiches dans les pages suivantes :

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

**Définition Wikipédia :**  
L'intelligence artificielle (IA) est « l'ensemble des théories et des techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine »

Entre fantômes, inquiétudes et interprétations, la réalité est bien moins idyllique.

Il s'en sont fous ces humains !

Une I.A. est un programme capable d'accomplir des processus mentaux d'apprentissage, tels que :

- apprentissage perceptuel
- organisation de la mémoire
- raisonnement critique

**Langages de programmation**

**Machine Learning (Apprentissage automatique)**

**Réseau de Neurones**

**Deep Learning (ajout de poids/seuils)**

Entrées → Sorties

Infrastructure du réseau de neurones

Est-ce qu'une machine peut penser ?

Alan Turing - 1950

**Intelligence Artificielle "forte"**

**Sujet Controversé**

**Définition :** Machine capable non seulement de produire un comportement intelligent, mais aussi d'éprouver une impression d'une réelle conscience, des vrais sentiments.

**Opinions diverses**

- Débats
- Faisabilité ?
- Conséquences ?

Mais oui, bien sûr, et on appellera cela "Intelligence Artificielle" !

John Mc Carthy

**LE GOÛT DU SAVOIR**

## RESEAU

### Des Données

**Data Center/Serveurs:**  
On numérise, compacte et stocke les données qui nous intéressent dans des centres de données. Ces derniers sont répartis dans le monde entier et reliés à nos requêtes par le réseau.

**Langages de programmation**

### Un Réseau

**Ondes :**  
On utilise des ondes électro-magnétiques pour transmettre nos informations sous format numérique.

**Filaire :**  
On utilise encore des ondes électro-magnétiques pour transmettre nos informations.

2 types de canaux de communication pour numériser un type d'information : câbles terrestres et sous-marins

Exemple : Wifi, 5G, 4G, 3G, Bluetooth

Exemple : ADSL, fibre, Cable

### Des Requêtes

Ces requêtes sont formulées par des appareils numériques équipés d'antenne ou de câble.

On s'adresse à un "site", dont on connaît l'adresse, exemple de requête : [www.monstefavoris.org](http://www.monstefavoris.org)

Requêtes / Réponses

Appareils numériques

LE GOÛT DU SAVOIR

## LANGAGES DE PROGRAMMATION

**Unité centrale**  
-> Contient l'ensemble des éléments ci-dessous

**Carte Mère**

**Disque Dur**

**Mémoire Vive**

**Microprocesseur**

**Écran**  
-> Permet la communication entre la Machine et l'Homme

**Clavier**  
Permet la communication entre l'Homme et la Machine

**DOMAINE DES SENS**

**DOMAINE DES MODELES ET DES IDEES**

**Haut Niveau**  
-> Plus facilement compréhensible  
-> Plus proche du langage humain  
Exemple : C, C++, Python, Java, PHP, HTML

**Bas Niveau**  
-> Programme compris pour tous les microprocesseurs  
-> Plus proche du langage machine

**Langage assembleur**  
Langage machine spécifique d'une forme de microprocesseur

**Intelligence Artificielle**  
- Programme qui apprend de l'expérience  
- Manière de faire évoluer un programme

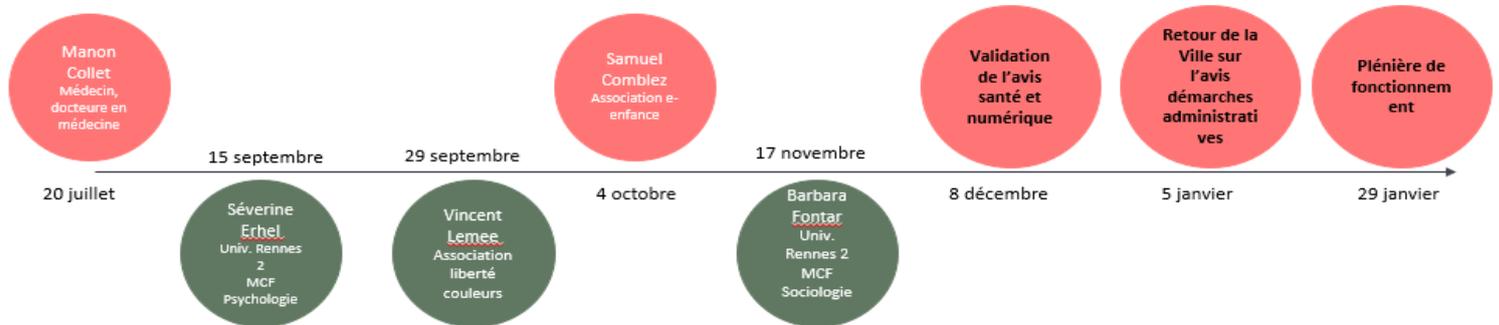
niveau de langage machine

LE GOÛT DU SAVOIR



## 14) Séance de travail du 17 novembre 2022

Avant de commencer...



Le 15 septembre dernier, le CCNR a entamé son travail d'approfondissement du sujet Numérique et santé en écoutant l'intervention de Séverine ERHEL, chercheuse et maîtresse de conférences à l'Université de Rennes 2 en Psychologie Cognitive et Ergonomie. Elle devait être accompagnée de Barbara FONTAR, elle aussi chercheuse et maîtresse de conférences à l'Université de Rennes 2. Malheureusement, cette intervention avait dû être reportée... et finalement, elle a pu avoir lieu le 17 novembre !

Cette séance de travail (la dernière avant l'exercice d'écriture itérative qui clôturera la rédaction de l'avis) nous a donc donné le plaisir d'écouter Barbara FONTAR, Maitresse de conférences en sciences de l'éducation, Université de Rennes 2 - CREAD - GIS MARSOUIN à propos de ses travaux et en particulier ceux portant sur les pratiques numériques et médiatiques juvéniles.

Le temps d'échange qui a suivi son intervention a été l'occasion de préciser certains messages, en lien avec les problématiques issues de la réflexion des membres du CCNR depuis plusieurs mois. Si l'intervention n'a pas pu être enregistrée pour des raisons techniques, la totalité de la présentation que la chercheuse nous a aimablement communiquée est annexée à ce compte-rendu.

Nous avons ensuite échangé collectivement pour identifier les points saillants de cet éclairage, et pour commencer à identifier des pistes de préconisations pouvant compléter le travail réalisé jusqu'ici.

### Ce que le CCNR retient de l'intervention

- Le numérique est un prolongement de la vie sociale. Il y a une continuité entre les pratiques sociales des individus et leurs pratiques numériques.
- Le numérique ne peut pas être considéré comme le problème. Ce sont les usages qui en sont fait qui peuvent **présenter des risques**. Ainsi, ce n'est pas le temps passé devant les écrans qui est un problème en soi, même s'il ne faut pas négliger les comportements extrêmes (regarder des vidéos jusqu'à 2h du matin entraîne *de facto* de la fatigue), mais plutôt l'ensemble des activités réalisées ou non par l'enfant.
- 3 familles d'usages co-existent chez tous les publics :
  - Se divertir ;
  - Communiquer ;
  - Se documenter.
- Le divertissement doit être considéré comme important et nécessaire à l'évolution de l'enfant, de la même manière que la communication phatique, qui permet de créer / maintenir du lien avec ses semblables / pairs.

- Les trois grands types d'usages sont partagés par toutes et tous, quels que soient les milieux sociaux d'origine, l'âge ou le genre.
- Cependant, les pratiques divergent fortement.
  - A titre d'exemple, dans une famille au capital culturel et économique important, les temps de divertissement vont faire l'objet de stratégies éducatives : il y a donc une recherche de bénéfice dans l'usage. Tandis que, toujours dans ce même exemple, dans une famille plus modeste, le divertissement sera un objectif en soi, sans recherche de bénéfice.
- L'école est un lieu de reproduction sociale, elle « reproduit et légitime les inégalités sociales ».
- De plus, l'école et ses enseignants ont tendance à ne pas voir « l'enfant » derrière « l'élève » : elle ne prend pas en compte que ce dernier est un tout (un copain, un enfant, un joueur, le fils ou la fille de ses parents, etc.) et donc le fruit de toutes ces socialisations.
- Le milieu scolaire n'est donc pas forcément le lieu adapté pour passer certains messages de sensibilisations ou de prévention, ou du moins pas dans sa configuration actuelle.
- Il faut bien distinguer la situation des jeunes qui se retrouvent face à des images violentes et/ou pornographiques de manière volontaire ou de manière subie. Il y a deux niveaux « d'intervention » :
  - L'éducation, le rôle des parents pour en échanger et donner un cadre ;
  - Les pouvoirs publics qui doivent être en capacité de réguler / légiférer afin qu'il n'y ait pas de violence subie (la confrontation à des images pornographiques étant ici considérée comme une violence quand elle n'est pas recherchée) sur l'espace numérique comme dans la vie sociale.
- Concernant la définition de « public vulnérable » : il est impossible de trouver une définition de la vulnérabilité face au numérique dans la mesure où les inégalités sociales préexistent. Par ailleurs « vulnérable » n'est pas synonyme de « appartenant aux classes populaires ». Le groupe est également d'accord pour se donner une définition large, inclusive dans le sens où en fonction des contextes nous pouvons tous être en situation de vulnérabilité.

#### Quelques pistes de préconisations

- **Inviter enfants et parents dans un même lieu pour organiser la prévention et la sensibilisation :** l'enfant formant un TOUT avec son milieu social, l'organisation de la prévention et de la sensibilisation doit intégrer cette idée.
- Porter un plaidoyer national pour que l'Etat protège de manière effective les utilisateurs des contenus violents et/ou pornographiques subis dans leurs pratiques numériques en s'assurant que l'accès à ce type de contenu soit impossible pour les mineurs.
- Porter un plaidoyer pour que l'Education Nationale intègre les usages du numérique dans les programmes scolaires en incluant la dimension du divertissement. La formation au numérique passe actuellement essentiellement par un usage visant la « performance », déconnecté de fait des pratiques des jeunes.
- **Eduquer et sensibiliser en passant par des contenus non-académiques.** L'école étant un lieu de reproduction sociale au service des « dominants », il faut passer par d'autres canaux pour organiser la prévention, en privilégiant ceux sur lesquels les « publics vulnérables » sont.

#### Conclusion de la séance

- La prochaine séance se tiendra le 8 décembre prochain, à l'eclozr (1 Rue du Général Maurice Guillaudot), à 19h.

- Une dernière séance de travail sur cet avis « Santé & Numérique » ;
  - **Un exercice d'écriture itérative devant permettre de valider collectivement l'avis ;**
  - **La séance, qui sera la dernière de l'année, se terminera par un « temps convivial » avec un dîner sur place.**
- ⇒ Une « version 0 » de l'avis vous a été transmise sur vos boîtes mails. Une seconde, qui intègre les éléments de ce compte-rendu, vous est jointe. Nous vous invitons à vous l'approprier au maximum d'ici le 8 décembre prochain afin que l'exercice soit le plus fluide possible. Merci et bravo pour vos travaux !
- Les prochains rendez-vous :
    - Jeudi 5 janvier 2023 – 19h00 à 21h00 : **retour sur l'avis « démarches administratives »** de la part de la Ville de Rennes ;
    - Jeudi 19 janvier 2023 – **19h00 à 21h00** : **plénière de fonctionnement : bilan de l'année écoulée, mandat de participation, possibilités d'auto-saisine.**

## 15) Séance de travail du 8 décembre 2022



Avant de commencer...

Cette séance de travail est particulière à plus d'un titre :

- Elle clôture un important travail réalisé sur l'avis « Santé & Numérique » ;
- Il s'agit de la dernière de l'année ;
- Le CCNR souffle sa première bougie.

Il était important de marquer le coup, c'est pourquoi le rendez-vous a été donné à l'eclozr, dans un espace chaleureux (avec poêle à bois !) qui nous a mis dans d'excellentes conditions pour l'exercice d'écriture itérative visant à valider collectivement l'avis du CCNR.

La Ville de Rennes nous a également permis de partager un temps convivial. Ce fut un moment à la fois agréable et utile tant il est parfois nécessaire d'échanger de manière plus informelle.

La validation de l'avis

Cette séance avait vocation à valider collectivement l'avis du CCNR sur « Santé & Numérique ». Pour ce faire, nous avons utilisé l'écriture itérative qui permet à chacun de se prononcer sur le fond comme sur la forme de chacun des passages de l'avis, en particulier des contacts et préconisations.

Chaque membre avait 3 cartons (rouge, jaune et vert) qui permettait d'indiquer si :

- Vert : je suis d'accord pour que cette phrase soit inscrite de cette manière dans l'avis, car elle correspond à l'intérêt général ;

- Jaune : je suis d'accord avec l'idée et je pourrais mettre un carton vert à condition que la formulation évolue ;
- Rouge : j'estime que cette phrase est contraire à ce que doit être l'avis du CCNR.

Après 2 heures de relecture et de débats, l'avis est validé par les membres présents. L'intensité du travail de cette séance est à la mesure de l'ensemble de votre mobilisation sur cette question depuis plusieurs mois.

Et maintenant ...

Romain et Damien ont repris l'avis validé en séance et l'ont amendé avec les demandes d'ajustement et de correction formulées lors de la soirée.

- ⇒ Maintenant que l'avis est rédigé, il peut y rester des coquilles, des problèmes de syntaxes, etc... Nous vous demandons donc de le relire attentivement et d'y apporter vos corrections pour le 5 janvier prochain.
- ⇒ Comme indiqué lors de la séance, le « fond » a fait l'objet d'une validation. Il n'est pas à remettre en question. Vos corrections portent sur la forme, l'agencement des préconisations.

Et pour 2023

- Les prochains rendez-vous :
  - Jeudi 5 janvier 2023 – 19h00 à 21h00 : retour sur l'avis « démarches administratives » de la part de la Ville de Rennes ;
  - Début février 2023 – 19h00 à 21h00 : plénière de fonctionnement : bilan de l'année écoulée, mandat de participation, possibilités d'auto-saisine.
    - Nous vous enverrons un lien doodle pour fixer cette seconde réunion de l'année.
    - Ce sondage permettra également de vous interroger sur les jours préférentiels pour chacun-e d'entre vous pour positionner les séances du CCNR.

Belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous !